

La Roche-sur-Yon, le 27 avril 2007

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2007

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- | | | |
|--------------------|---|-----------------------------------|
| – Gilles BOURMAUD | à | Françoise BERNIER |
| – Bernard VIOLAIN | à | James VARENNES (questions 5 à 71) |
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| – Yann HELARY | à | Patrick YOU |
| – Françoise ORCEAU | à | Madeleine DAVID |

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2006 est adopté.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ajout d'un point à l'ordre du jour de la présente séance :

71 – Maison de l'emploi de la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon et du centre Vendée – Plan de financement des investissements

Par ailleurs, il précise qu'une modification est à apporter à la **question n° 28 – Diverses autorisations d'urbanisme** : l'autorisation de dépôt d'un permis de démolir un bâtiment au cimetière du Point du Jour est retirée du rapport.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Je débiterai mon propos par l'évocation d'un anniversaire, célébré dimanche dernier 25 mars, et qui marque les 50 ans du traité de Rome. C'est en effet le 25 mars 1957 que, dans le droit-fil de la déclaration de Robert Schuman, ce texte allait jeter les bases de la construction économique européenne. Dans l'esprit de ses " pères fondateurs " Jean Monnet et Konrad Adenauer, c'est d'abord la volonté de faire la paix qui prime... souvenons-nous qu'en 1957 seulement 12 années nous séparent de la fin de la seconde guerre mondiale !

Les 6 pays du premier " noyau ", ennemis d'hier, ont tous été durement touchés par cette guerre. L'ambition du traité de Rome est alors de mettre en place une communauté européenne entre les pays concernés, un territoire de paix, avec un marché commun, une libre circulation des personnes et des marchandises.

Beaucoup d'européens convaincus, dont nous sommes, pensaient que cette union économique donnerait naissance à une Europe politique, qu'une fédération se constituerait. Il faudra bien d'autres traités pour mettre en place, pour partie, un certain nombre de politiques communes. Mais l'Europe n'est toujours pas une Union politique.

N'oublions pas, non plus, que l'Europe s'est construite lentement, et déjà en 1954, le traité de Jean Monnet sur la Communauté européenne de défense avait été rejeté par l'Assemblée nationale française parce que moins de dix ans après la guerre, la renaissance d'une armée allemande, même dans un cadre européen, effrayait encore une partie de la classe politique française.

Cet anniversaire est l'occasion, je pense, de redécouvrir l'Europe et son histoire, de se rappeler que l'avenir de notre nation passe par l'Europe.

Je vous invite, grâce aux documents qui sont devant vous, à aller plus loin.

Enfin, l'Europe, nous aurons l'occasion de la fêter à La Roche-sur-Yon au mois de mai prochain avec la fête de l'Europe, le 9 mai, et surtout avec les " Latitudes ", une rencontre placée sous le signe de l'amitié entre les peuples et qui sera pour la Ville et l'AEIN l'occasion de rappeler la richesse et la diversité des échanges internationaux développés dans notre ville. A ce titre vous me permettrez de saluer M. Salah Meradi (élu à l'APWI de Tizi Ouzou)

Ce préambule étant fait, je reviendrai sur la thématique centrale de ce conseil municipal, qui ne vous a pas échappé, et qui est consacrée au budget 2007.

Je laisserai Angie LEBOEUF, adjointe aux finances, vous exposer de manière détaillée ce budget... présentation qui sera, je pense, complétée et débattue par les uns et les autres autour de cette table.

Mais l'acte budgétaire étant un acte " éminemment politique " dans le noble sens du terme, vous me permettrez d'insister sur 3 caractéristiques fortes de ce budget, et sur les déclinaisons politiques qui en découlent.

C'est d'abord un budget volontaire, en direction du développement de notre ville et du cadre de vie des Yonnais.

Le budget 2007 n'est pas un budget de transition ... c'est tout le contraire !

Avec près de 35,8 millions d'euros d'investissement -budgets annexes compris-, la Ville porte, cette année, un effort soutenu en direction:

- de l'aménagement de son territoire,
- des grandes infrastructures,
- de l'entretien et la modernisation de son patrimoine.

Ce sont d'abord de grandes infrastructures qui vont concerner la ville.

Pour les deux principales, les Yonnais ne les financent pas directement sur le budget communal, mais pour au moins une d'entre elle, par le biais des impôts des autres collectivités :

- ◆ le contournement Sud tout d'abord, qui se poursuit et devrait s'achever à l'été 2008 comme nous le verrons dans la *délibération 37*.
- ◆ l'électrification de la ligne TGV, qui entre dans la phase travaux à La Roche-sur-Yon pour une arrivée du TGV attendue en fin d'année 2008,
- ◆ le pôle d'échange multimodal sur le site de la gare SNCF, avec la modernisation de la gare et la nouvelle passerelle (*délibération 36*).

Le déploiement de ces infrastructures concourt au désenclavement de notre département et conforte La Roche-sur-Yon dans son rôle de capitale de la Vendée.

C'est ensuite une action en direction de la modernisation de la ville et de son embellissement : l'ampleur et le nombre de chantiers en cours, que vous avez dû certainement remarquer, traduisent cette volonté politique forte illustrée par Pentagone 2006-2020.

De février à mars, j'ai eu l'occasion de présenter ce projet aux Yonnais : il a reçu, notamment dans les quartiers, un accueil très favorable.

Les habitants ont bien compris que le centre ville appartenait à tous et concernait aussi les Vendéens bien au-delà des Yonnais.

Il reste bien sûr à compléter, améliorer, renforcer : c'est l'objet de toutes les réunions de concertation engagées depuis la quinzaine de l'urbanisme de septembre et qui vont se poursuivre encore pour notamment tester et vérifier sur les projets concrets la pertinence de la charte urbanistique et paysagère dont j'ai pu vérifier moi-même auprès des architectes et investisseurs qu'elle était jugée intéressante et pertinente.

Angie LEBOEUF reviendra sur les réalisations programmées et les différents aménagements urbains mais ce qu'il faut retenir c'est l'amélioration de la qualité urbaine au sens large qui permettra d'asseoir l'identité de notre ville. L'espace continu " de la Vendée à la Résistance ", la pénétration de la nature et des espaces de détente en ville, voilà quelques axes qui sont traduits dans le budget proposé avec plus de 28 millions d'euros d'investissement dont 9 millions d'euros pour la modernisation du patrimoine et plus de 17 millions d'opérations structurantes.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais la présentation du budget s'y prête : nous avons pour notre ville une vraie ambition qui doit être guidée par la volonté de faire de La Roche-sur-Yon une capitale de Vendée toujours plus attrayante.

La ville et ses élus disposent désormais d'un projet urbain fort et attendu :

- ◆ les Yonnais l'ont souhaité,
- ◆ la Ville l'a concrétisé à l'unanimité du conseil en 2004,
- ◆ le budget aujourd'hui l'illustre, le précise et le rend concret.
- ◆ La Roche, seule " ville nouvelle du 19^{ème} siècle ", faut-il le rappeler, possède un patrimoine exceptionnel qu'il convient de valoriser, d'en faire un atout, et de faire du centre-ville un lieu digne d'accueillir les Vendéens, les visiteurs, et bien sur les Yonnais pour que ceux-ci en tirent plaisir et fierté.

Deuxième caractéristique, c'est un budget tourné vers les solidarités, la vie associative et l'animation de la ville. La municipalité entend maintenir et conforter les services publics.

Nous souhaitons maintenir un niveau global de prestations et de soutien en direction des associations, mais aussi des habitants à travers la politique de la ville et des quartiers.

En cette période où les exclusions sociales, la précarité et les fragilités restent préoccupantes, la collectivité doit proposer des services publics locaux de qualité : l'école, l'accès au sport et à la culture, les structures petite enfance, la restauration scolaire... plus que jamais ces services municipaux de proximité doivent être accessibles.

Des services publics locaux, il en sera question avec la délibération consacrée à la prolongation des avenants sur l'eau potable et l'assainissement, pour laquelle nous venons de négocier des avancées très intéressantes pour les usagers yonnais qui vont bénéficier, dès 2007, d'une baisse du prix du mètre cube d'eau, confortée par un gel de l'évolution des prix. Ces réflexions nous mettent en capacité de peser utilement lors du débat sur un éventuel renouvellement de la délégation de service public négocié au mieux des intérêts des Yonnais, ou si nous le souhaitons, sur la création d'une régie municipale, sachant que le prix du mètre cube d'eau est près de 27 % inférieur au prix moyen de l'eau en Vendée.

Enfin, dans le budget 2007, la plate-forme de services publics sera réalisée dans les mairies annexes afin de répondre plus vite et de manière plus proche aux attentes des Yonnais. Plus de 26 millions d'euros seront ainsi affectés à la gestion des services publics que nous verrons en détail.

Au niveau de la vie associative, près de 10,55 millions d'euros sont prévus, hors subvention au CCAS, caisse des écoles, etc. Il s'agit bien d'un soutien tout à fait exceptionnel au tissu associatif yonnais. Aucune ville de notre importance n'y consacre autant de moyens. Ceci représente 18,4 % de nos dépenses réelles de fonctionnement ! C'est un choix politique fort que nous assumons car nous souhaitons que la vie associative puisse pleinement s'épanouir, en respectant son autonomie.

Véritable atout pour notre ville... les associations sont un élément de cohésion, et apportent une vitalité qui participe à l'animation de la ville et à son rayonnement.

Les associations sportives, culturelles, œuvrant dans le domaine de la solidarité ou tournées vers l'éducation populaire, ont plus que jamais besoin de nous pour remplir leur mission à un moment où bon nombre d'entre elles accusent un désengagement d'autres collectivités !

Pour illustrer mes propos sur la vitalité associative, je reprendrai simplement l'exemple de " la Bicentenaire " de dimanche dernier qui a connu un beau succès avec plus de 4500 participants de tous âges et pratiquement autant de spectateurs.

C'est une participation qui augmente de 25 % par rapport à l'an dernier, confirmant sa dimension départementale, et je dirai " internationale " si l'on regarde les deux champions arrivés en tête : un Kenyan et un Russe.

Cet événement sportif d'ampleur, sans doute le plus important de Vendée, est devenu un moment incontournable pour les athlètes comme pour les amateurs.

C'est un rendez-vous intéressant également dans son aspect initiation au goût de l'effort, notamment pour les plus jeunes qui ont pu ainsi se " dépasser " sous l'œil et sous l'encouragement des parents et des amis venus les soutenir.

Je tiens à féliciter les élus et toute l'équipe du service des sports ainsi que les services techniques durement sollicités pour l'occasion .

Un grand merci à nos partenaires : l'Athlétique Club Yonnais, le Comité départemental de randonnée pédestre, les nombreux bénévoles et les annonceurs.

Un bel exemple de réussite collective qu'il convient de reconduire en mars 2008.

Enfin, solidarité en direction du logement.

Parce que nous ne voulons pas d'une ville qui exclut et qui se replie sur elle-même, le budget 2007 apportera cette année encore une action forte en direction du logement social, des personnes en fragilité, des personnes âgées, permettra au SADAPA de réaliser un nouvel accueil temporaire.

Nous souhaitons une ville où chacun puisse trouver sa place quelle que soit sa condition.

Il n'y aura de développement harmonieux que si la ville sait accueillir toutes les catégories sociales, les familles, les jeunes, les seniors, que si son territoire sait accueillir les entreprises, synonymes d'emplois et d'innovation.

Avec une action audacieuse en direction des zones d'activités, la Ville investit pour l'avenir et fait le pari de l'emploi de demain : avec Roche Sud, c'est près de 400 emplois qui bénéficieront aux Yonnais et aux Vendéens ... à ParcEco 85, ce sont à terme 1100 emplois qui sont attendus.

Sans oublier l'Horbetoux, et les Petites Bazinières qui se remplissent bien.

Notre territoire est en développement et crée de l'emploi.

Mais nous accueillons aussi – et c'est notre honneur - dans notre parc HLM qui représente 35 % du département, des familles dans le besoin et sans emploi, ou avec des emplois précaires, qui touchent en priorité les femmes.

C'est pour cela que nous avons initié et porté une Maison de l'emploi renforçant l'action de l'Espace Prévert et qui démarre le mois prochain avec la prise de fonction de sa nouvelle directrice.

Nous continuerons bien évidemment de privilégier le renouvellement urbain qualitatif avec la « reconstruction de la ville sur la ville », comme nous le proposons au centre-ville, sans densifier trop, mais sans gaspiller le terrain.

Nous poursuivons nos réflexions pertinentes, en lien avec les acteurs de la ville et membres des structures de concertations, pour chaque zone d'aménagement et pour permettre tout type d'accession indispensable pour les familles ayant besoin de se loger au meilleur prix.

C'est le cas des ZAC Malboire et Maronnière pour lesquelles nous souhaitons prendre le temps de mûrir un projet qualitatif et partagé.

Enfin, comme pour le quartier de la gare en plein rajeunissement, nous définirons chaque fois que nécessaire des périmètres de ZAC pour maîtriser le foncier, recomposer l'architecture, refaçonner les entrées de ville et les grands axes.

Le règlement visant à améliorer l'usage de la publicité et diminuer fortement l'affichage aux entrées de ville sera bientôt prêt et sera un vrai progrès, mais lui aussi s'élabore en concertation avec les afficheurs et entreprises concernés.

Nous veillerons au développement de l'animation de la ville : avec le projet de cinéma de centre-ville, et sur une dynamisation du tissu commercial.

La Ville doit donner envie d'y venir et d'y passer un moment agréable et permettre aux jeunes de pouvoir s'exprimer et trouver toute leur place ; c'est pourquoi il a été décidé dans le budget 2007 de financer une étude sur la faisabilité d'une salle de musiques amplifiées de jauge plus importante afin d'accueillir des groupes.

Troisième et dernier point, le budget 2007 est un budget maîtrisé, résolument tourné vers l'avenir tout en ménageant nos marges de manœuvre.

Le financement de ces grands projets pour 2007, qui vont participer et conforter l'attractivité et le rayonnement de notre ville, ne se fera pas au détriment des Yonnais.

Il sera assuré en respectant les objectifs fixés par la municipalité en matière de stratégie financière.

C'est pourquoi la fiscalité locale est stabilisée pour 2007, et je le dis devant les représentants de la presse pour qu'il n'y ait aucun malentendu : les taux d'imposition municipaux resteront inchangés pour la 5^{ème} année consécutive !

Je rappelle que ces taux municipaux ont varié (pour la part Ville) de moins de 3 % en 10 ans alors que, durant la même période, les taux d'inflation se sont élevés à près de 11 % !

Depuis le début du mandat actuel (2001), si la Ville a augmenté ses taux de 3 %, la Région les a augmenté de 20 %, le Département de 24 %, la Communauté de communes de 109 % !

La part de la Ville sur les « impôts locaux + taxe des ordures ménagères » a baissé de 6,41 % depuis 2001 passant de 64,47 à 58,06 %.

La gestion a donc été exemplaire et j'en remercie les services financiers, qui ont travaillé dur, mais aussi les autres services et les élus pour avoir assumé cela !

J'ajouterai que le poids des charges financières continue de décroître, l'endettement est maîtrisé. Alors que le dynamisme de l'investissement se poursuit, l'encours de la dette du budget principal n'a varié que de 49 euros par habitant en 5 ans, correspondant au niveau moyen de la moyenne des villes de même taille.

Avec une épargne nette de près de 2 millions d'euros, la collectivité peut faire appel à l'emprunt pour financer son volume d'investissement sans compromettre ses marges pour l'avenir.

Pourtant il est bon de rappeler la conjoncture dans laquelle évoluent les collectivités.

Outre un contexte national marqué par des perspectives économiques peu amènes, l'Etat poursuit sa stratégie de désengagement financier, qui touche aujourd'hui l'ensemble des collectivités.

Le niveau d'endettement des ménages et la faiblesse des investissements de l'Etat ne laissent pas, par ailleurs, des perspectives d'embellies.

L'autonomie financière des collectivités est sérieusement mise à mal.

Les chiffres sont tenaces... ainsi, par exemple, la diminution des concours financiers de l'Etat par rapport à l'inflation (qui représentent près d'un tiers des ressources de fonctionnement de la Ville) se chiffre à une perte cumulée pour la Ville de plus de 2 millions d'euros sur la période 2002-2007.

Je ne reviendrai pas sur le bouclier fiscal et le plafonnement de la TP à 3,5 % de la Valeur Ajoutée. Ces mesures, à elles seules, viennent réduire l'autonomie financière des collectivités en neutralisant leur possibilité d'action.

Il s'agit là d'une attaque inadmissible à un moment où l'on célèbre les 25 ans de la loi de mars 1982 sur " les droits et libertés des communes, des départements et des régions ".

Pour mener à bien nos projets, il convient donc de redoubler d'efforts et de sans cesse travailler nos partenariats et nos contractualisations.

C'est par exemple la signature du contrat de projet plus exactement.

Cette contractualisation est une étape importante pour la Ville car elle fixe le soutien apporté par la Région et l'Etat aux grands projets municipaux, sur la période allant de 2007-2012.

Après de longs mois de discussions et d'arbitrages entre l'Etat, la Région et les collectivités, la Ville a su tirer son épingle du jeu et peut se réjouir aujourd'hui du soutien apporté par la Région à nos grands projets structurants et porteurs notamment tournés vers la recherche, la culture, les transports, et l'enseignement.

Il nous faut encore obtenir des moyens en faveur de la recherche en Vendée, du développement de l'enseignement supérieur ou en faveur de nos aînés.

Ces négociations visent au final, à bénéficier du financement maximal qui nous permettra de mener à bien nos projets structurants en mobilisant le moins possible nos propres ressources et donc l'argent des contribuables.

Les négociations avec les services de l'Etat ne sont jamais chose facile et je remercie la région Pays de la Loire pour nous avoir appuyé et pesé de tout son poids pour obtenir une contractualisation qui assure au mieux la défense des intérêts des Yonnais et des Vendéens.

Même si la Ville aurait pu obtenir davantage de l'Etat compte tenu du dynamisme de ses projets, il faut rappeler que c'est le mandat de négociation reçu par le Préfet de Région qui orientait les moyens sur de grands projets régionaux, pas la Région, projets que l'on peut par ailleurs cautionner, comme techno-campus, par exemple.

Je me félicite toutefois des crédits obtenus pour La Roche-sur-Yon qui viennent ainsi confirmer le développement de la ville de demain.

Par ailleurs, la signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale vendredi à la préfecture apportera à la Ville des moyens pour mener ses actions dans tous les quartiers en direction des jeunes, de la solidarité, de l'insertion, et du mieux vivre ensemble.

Vous le voyez, le budget 2007 est un budget volontaire :

- tourné vers les solidarités, la vie associative et l'animation de la ville,
- tourné vers le développement de la ville, de son cadre de vie et de son embellissement,
- tourné vers l'avenir, avec un budget maîtrisé et une préservation de nos marges de manœuvre.

Je vous invite, bien évidemment, à accueillir favorablement ce projet de budget, qui vise de manière raisonnée à répondre aux grands défis qui se posent demain à la Ville et aux Yonnais.

Enfin, je terminerai par une information : le point sur l'Etablissement Public Foncier Départemental, initialement prévu à l'ordre du jour du conseil, a nécessité un complément d'information auprès du Préfet, avec lequel je me suis entretenu ce matin accompagné d'une délégation d'élus de Vendée.

Compte tenu des délais qui nous sont impartis pour répondre à l'Etat, je vous propose de le présenter à un conseil municipal programmé le **mercredi 25 à 17 heures.** »

Monsieur le Maire donne la parole à **A. LEBOEUF.**

« Lors de sa séance du 31 janvier, le conseil municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2007.

Ce débat a été l'occasion de présenter le contexte financier du budget 2007, de rappeler les orientations stratégiques de la politique financière municipale menée depuis le début du mandat, d'indiquer les principales caractéristiques de l'année 2007 et les priorités de chaque politique publique.

Le budget 2007 s'inscrit dans un contexte national marqué par une conjoncture et des perspectives économiques incertaines, ainsi que des déséquilibres financiers nationaux structurels.

Compte tenu de ces éléments, l'Etat poursuit sa stratégie de désengagement financier, qui touche aujourd'hui l'ensemble des collectivités.

2007 verra en effet la concrétisation d'un certain nombre de projets de réformes institutionnelles et financières, qu'il s'agisse du plein impact des transferts de charges prévus dans le cadre de la loi du 13 août 2004, de la mise en place du bouclier fiscal en faveur des contribuables les plus aisés, des effets du plafonnement de la taxe professionnelle ou du désengagement de l'Etat constaté sur les divers concours financiers.

Les perspectives économiques demeurent peu engageantes dans les mois à venir, le niveau d'endettement des ménages, la faiblesse des investissements de l'Etat amoindrissant durablement les différents relais potentiels de la croissance.

A ceci s'ajoutent d'autres éléments, tels que la hausse des taux d'intérêt amorcée depuis 2006, qui dans un contexte de réendettement des collectivités, pèse sur les budgets locaux.

Les perspectives financières pour les collectivités locales en 2007 sont pour le moins incertaines et caractérisées par un manque de visibilité à moyen terme.

En 2007, l'Etat continue de faire peser sur les finances de la ville une contrainte extrêmement lourde. La diminution des concours financiers de l'Etat (qui représentent près d'un tiers des ressources de fonctionnement de la ville) par rapport à l'inflation se chiffre à une perte cumulée d'environ 2 M€.

Pour autant, cette situation ne saurait être une raison suffisante pour mettre un frein à la prise en compte des besoins exprimés par la population. La municipalité entend donc respecter ses engagements, au premier rang desquels la maîtrise de la pression fiscale, et poursuivre les nombreuses actions au service du développement de la ville dans le cadre des objectifs de la politique financière municipale mise en place au début du mandat.

La préparation du budget a donc été axée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes.

En effet, 2007 est une année exceptionnelle, en matière de grandes infrastructures : cela a été évoqué par Monsieur le Maire dans ses propos introductifs.

En matière économique, 2007 verra se concrétiser les premiers grands projets en matière d'urbanisme commercial sur Roche Sud avec l'arrivée de Leroy Merlin et de Gamm Vert, mais aussi La Garenne où la restructuration complète du centre commercial est en cours de réalisation. Les zones d'activité déjà largement commercialisées continueront d'être aménagées pour accueillir de nouvelles entreprises.

Ces grands projets seront complétés par un programme voire de nouveau important, avec notamment la rue Zola et le carrefour de La Lune qui permettra d'améliorer une entrée de ville, auquel s'ajoute un effort significatif en matière d'effacement de réseaux et d'assainissement.

La ville continuera de moderniser ses équipements pour améliorer le service rendu aux publics et préserver le cadre de vie des Yonnais. L'accent sera mis sur les structures d'accueil de la jeunesse, avec la rénovation du groupe scolaire des Pyramides, de la crèche Ramon et du centre de loisirs Golly notamment.

Tous les autres secteurs seront également concernés, que ce soit au travers des enveloppes de modernisation du patrimoine dont le montant s'élève à plus de onze millions d'euros, ou bien des opérations structurantes plus lourdes à caractère pluriannuel pour un montant de 17 millions d'euros.

Le financement de ces grands projets et rénovations se fera sans recourir à l'augmentation des taux de fiscalité.

Le budget d'investissement 2007 présentera donc un montant de dépenses d'équipement de plus de 28 M€ de propositions nouvelles.

Ce rapport de présentation budgétaire est donc l'occasion d'examiner plus précisément les grands équilibres du budget de fonctionnement et d'investissement de la ville, élaborés en fonction des orientations de la politique

financière municipale, mais aussi de prendre connaissance des priorités budgétaires de chaque politique publique municipale, décrite dans la dernière partie de cette présentation. »

Projection d'un diaporama

Monsieur le Maire, appelant au débat sur cette présentation, donne la parole à **G. COUTURIER** qui réagit en premier lieu sur ce qu'il considère comme un paradoxe, qui consiste à souhaiter une décentralisation renforcée tout en demandant en permanence une aide accrue de l'Etat pour la réalisation d'un certain nombre de projets.

L'Etat doit rester dans son rôle de financeur des missions régaliennes, et apporter son aide pour des projets exceptionnels dans le cadre du contrat de plan par exemple. Il convient d'arrêter de demander toujours plus à l'Etat. Chacun devant, lui semble-t-il, assumer ses choix et arrêter sa politique.

Après avoir remercié les services financiers pour la qualité du travail réalisé, il exprime cependant une certaine insatisfaction devant le peu d'éléments d'explications (le document de présentation ne comportant que 37 pages, contre 49 pages l'an passé) pour un budget qui s'élève pourtant à 147,7 millions d'euros hors opérations d'ordres. Une explication de texte plus dense avec un objectif pédagogique, pour ce sujet ardu, lui semble nécessaire.

Les constats généraux :

La construction du budget 2007 ne se superpose pas à celle du budget 2006 puisque le budget annexe des activités industrielles et commerciales a été intégré dans le budget principal. **G. COUTURIER** s'interroge sur les raisons de cette décision, considérant qu'il était intéressant de suivre dans un budget spécifique les opérations particulières telles la gestion des salles, les ateliers relais, la pépinière d'entreprises.

Au vu des résultats de fonctionnement qui traduisent le confort financier de la Ville (16 millions en 2004, 12 millions en 2005, 13 millions en 2006) et qui permettent de couvrir les besoins d'investissement tout en laissant un excédent, se pose la question de la pertinence de l'augmentation du taux des impôts locaux décidée par la majorité municipale en 2002. Cette augmentation est critiquable d'autant que certains transferts de compétences vers la Communauté de communes sont depuis intervenues, sans baisse du taux d'imposition de la Ville à due concurrence. Les problèmes de fiscalité et de taux ne peuvent être appréhendés qu'au seul niveau de la Ville. Le citoyen fait lui un constat global intégrant, outre ceux de la Ville, les impôts et taxes au titre du Département, de la Région, de l'Etat.

Par ailleurs, si la progression de la fiscalité locale directe est limitée, celle de la fiscalité indirecte est forte et la Ville profite du paiement par les particuliers et les entreprises de taxes sur les transports, sur l'électricité, de droits de mutation et de droits de place.

Il se déclare favorable à un impôt adapté, proportionné et efficace.

Les charges :

Les charges de gestion augmentent de 3,34 % (dont 10 % d'augmentation pour les charges à caractère général). Il s'étonne du montant des crédits inscrits au titre des secteurs Publicité, Publications, Communication, Relations publiques (1,3 million d'euros) et de l'augmentation de la ligne Déplacements, Missions et Réceptions, à hauteur de 41 %. Il considère que ce poste pourrait être mieux maîtrisé.

Les investissements :

La présentation des investissements apparaît comme un « trompe l'œil ». En effet, aux 28,4 millions d'euros de programme renforcé, sont ajoutés 5,8 millions d'euros d'opérations qui étaient programmées en 2006 mais non réalisées. Ce total de 34,2 millions d'euros d'investissement apparaît donc comme un artifice puisqu'il est évident que ce montant ne sera pas réalisé en 2007. Ce procédé a déjà été utilisé en 2006 avec des reports de l'ordre de 20 %. Il lui paraîtrait préférable de se fixer un objectif de réalisation de 90 % en adaptant certains services municipaux à cette charge de travail, les besoins en personnel technique pouvant être financés par une diminution des crédits Publicité et Communication.

Les crédits de modernisation du patrimoine :

- Hôtel de ville : une réhabilitation lourde de ce bâtiment s'impose.
- Salles du Bourg et des Oudairies : le crédit de 300 000 euros paraît insuffisant.
- Les halles : l'inscription d'un crédit de 200 000 euros fait s'interroger sur les délais d'achèvement de cet équipement.

G. COUTURIER rappelle l'opposition de son groupe à la réhabilitation des écuries du château des Oudairies (du fait de l'absence de réflexion globale sur le patrimoine) et à la réhabilitation du Concorde, même minorée, qui reste une solution transitoire trop coûteuse.

Les autorisations de programme :

Le Pôle d'échanges multimodal a été ajouté.

Il lui paraît souhaitable d'intégrer dans cette liste des APCP le projet Pentagone 2006-2020 puisque des frais d'études, de maîtrise d'œuvre ont déjà été engagés. Cette inscription marquerait ainsi la détermination de la Ville à conduire ce projet, et serait en cohérence avec la question inscrite en point 25 de cette séance, portant sur le principe de financement de l'opération « Ilot de la Poste – Ecole de Musique ».

Il demande un PPI (plan pluriannuel d'investissement) permettant de projeter l'ensemble du programme d'investissement de la Ville dans un calendrier prévisionnel de réalisation en distinguant les opérations courantes et les opérations structurantes.

Les budgets annexes : L'eau et l'assainissement

Ce sujet préoccupe légitimement les citoyens qui prennent désormais conscience que l'eau est une ressource rare, précieuse et chère.

La majorité municipale propose de prolonger la concession de service public concernant l'eau potable d'un an, et l'affermage pour l'assainissement de six mois.

Concernant l'eau, le motif invoqué pour cette prolongation est la réalisation de travaux importants par le délégataire. Le délégataire a pourtant dû provisionner cet investissement et l'on peut s'étonner du retard pris et de la nécessité de prolonger la durée d'un contrat souscrit il y a déjà 70 ans. Pour « faire passer la pilule », la Ville indique qu'elle a négocié une réduction du prix du m³ d'eau de 0,20 euros (ce qui revient, pour une consommation moyenne de 120 m³, à 24 euros d'économie). On peut s'étonner que cette négociation sur la baisse du prix de l'eau ne soit pas intervenue dix ans plus tôt, mais seulement à la veille de l'échéance du contrat.

Concernant l'assainissement, le motif invoqué pour la prolongation du contrat porte sur un délai nécessaire à la réalisation d'un diagnostic pour une meilleure connaissance de ce réseau. Or, depuis 30 ans, la Ville est en charge de la maintenance et des investissements de ce réseau dans le cadre de l'affermage. Elle devrait donc avoir une parfaite connaissance de ce réseau. Si ce n'était pas le cas, il y aurait là une négligence dommageable.

Le groupe La Roche au Cœur a attiré l'attention de la majorité municipale sur ce dossier depuis plusieurs années. Les échéances sont connues, de 70 ans dans un cas et 30 ans dans l'autre ; la majorité municipale pourra difficilement soutenir qu'elle découvre le dossier et qu'il lui faut du temps pour le traiter.

Le secteur de l'eau est un secteur peu concurrentiel où les entreprises publiques ou privées ont tendance à imposer leur prix notamment aux collectivités locales. **G. COUTURIER** indique que son groupe demande communication :

- du rapport réalisé par un cabinet spécialisé sur l'eau et l'assainissement ;
- des avenants.

Il considère, au vu des expériences d'un certain nombre de villes (Bordeaux, Rennes, Lyon) qu'il n'y a pas lieu de différer la décision sur le futur mode de gestion de ce service, et fait part de la position de son groupe sur l'intérêt d'une gestion en régie (avec autonomie financière et avec ou sans personnalité juridique distincte). En tout état de cause, il n'y a pas de raison de différer la décision en prolongeant indûment les contrats qui arrivent à échéance.

Pour l'ensemble de ces motifs, le groupe La Roche au Cœur et apparentés votera contre la proposition du budget ainsi présentée.

M. NARIOO, réagissant aux propos de G. COUTURIER, considère que la Ville n'a pas attendu ses conseils pour mettre en œuvre sa politique de l'eau.

Monsieur le Maire précise qu'à toutes ces remarques il sera répondu clairement. Il ajoute que c'est un dossier sur lequel il se sent très à l'aise, pour avoir mis la Ville en position de force, dans l'intérêt des Yonnais, face à de grands groupes qui ne jouent pas forcément le jeu de la concurrence.

La parole est à **J. VARENNES** :

« Cela ne va pas satisfaire l'opposition, mais la décentralisation made in RAFFARIN n'est pas la nôtre et ne correspond pas aux besoins des territoires et des citoyens. C'est accroître les inégalités et rendre la vie des gens plus dure.

Je débiterai cette intervention au nom du groupe communiste par le rappel du contexte actuel du vote de ce budget primitif 2007. Ce contexte est marqué par la mise en œuvre de la loi de finances 2006 et ses conséquences en 2007.

Cette loi instaure des mesures graves pour les budgets des collectivités : bouclier fiscal, plafonnement de la TP, dotations de l'Etat en diminution. Un ensemble cohérent de mesures qui mettent en péril l'autonomie financière des collectivités en général, et donc de notre commune, alourdissant ses charges.

Les élus communistes à la Ville sont pour une véritable justice fiscale. Il ne s'agit pas d'une question seulement financière et technique, mais bien d'un enjeu fondamental au cœur des échéances électorales.

L'utilité de la dépense publique, de son financement, est indissociable du rôle et de la responsabilité de l'Etat et des collectivités dans l'aménagement du territoire et des réponses à apporter aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

Les conséquences des lois de décentralisation deviennent de plus en plus dramatiques pour nos budgets. De plus en plus, les habitants mesurent qu'au final, ils vont devoir payer la note.

Notre revendication sur la taxation des actifs financiers est juste.

Aujourd'hui, lorsque l'on considère le revenu d'un foyer, que l'on mesure son taux de fiscalisation national et local, on s'aperçoit qu'il supporte une fiscalité moindre par rapport à celle d'un contribuable qui paie l'impôt local et qui ne paie pas l'impôt sur le revenu.

Le budget qui nous est présenté se construit au travers de la notion de service public de proximité, de son maintien et de son développement. Alors que pour la 5^{ème} année consécutive la Ville n'augmente pas l'impôt local, les actions en faveur des services aux Yonnais, en faveur du patrimoine, en soutien aux associations s'amplifient et ne profitent pas aux seuls Yonnais.

La Roche-sur-Yon est une ville en développement, mais dans le même temps de fortes inquiétudes économiques demeurent. S'agissant notamment de FAGOR BRANDT INDUSTRIES, où la question de l'avenir pour l'industrie de l'électroménager en France, en Vendée et à La Roche-sur-Yon est posée. Les aides publiques seules ne pourront soutenir l'entreprise, il demeure essentiel de s'assurer des ambitions industrielles du groupe FAGOR, afin de justifier ces aides à l'investissement. Elles sont généralement accordées au nom de l'emploi, mais sont loin d'avoir

fait leurs preuves sur le terrain et posent donc la question du contrôle de l'utilisation des fonds publics. En effet, en 2002, l'application d'un règlement municipal ancien, en faveur de la création d'entreprise, a permis au groupe ELCO-BRANDT de manœuvrer pour bénéficier d'une exonération d'impôts temporaire. Concernant la dimension humaine de l'entreprise aujourd'hui détenue par FAGOR, à La Roche-sur-Yon, 242 salariés ont entre 50 et 54 ans et 120 salariés ont 55 ans et plus. En 2005, 90 salariés sont partis en pré retraite, aucun n'a été remplacé. La stratégie de FAGOR semble basée sur du court terme.

On constate un paradoxe : à savoir, demander aux collectivités d'accorder des exonérations nouvelles aux entreprises sans compensation. Pendant ce temps les actionnaires des entreprises passent à la caisse avec des revenus en augmentation moyenne de 20 % l'an.

Jamais les inégalités n'ont été aussi flagrantes ; à cet égard, nous proposons, notamment, une réforme générale de la fiscalité (doublement de l'ISF, baisse de la TVA, réforme des impôts locaux).

Plus globalement, dans cette période électorale, nous pensons qu'une autre politique est possible qui doit placer l'HOMME au centre de toutes nos préoccupations.

Oui, il nous faut revenir sur terre dans ce pays qui marche de plus en plus sur la tête. Alors que les profits explosent, que les actionnaires se félicitent de plus en plus des dividendes qui leur sont versés, que les patrons des grandes entreprises sont de plus en plus remplacés par des financiers dont le manque de scrupules est sans limite, les exclusions de toute nature se développent.

On assiste aujourd'hui à une impatience accrue des actionnaires des grands groupes qui, au nom d'une rentabilité importante et quasi immédiate, cassent l'outil qu'ils avaient acheté au mépris des salariés et des pays, et organisent la disparition de l'industrie en France et en Europe.

Ce n'est pas s'attaquer à ce problème qui est irréaliste, ce qui est irréaliste c'est de penser qu'un avenir décent est possible pour nos concitoyens dans les conditions de disparition massive des emplois et des acquis sociaux.

Il faut en revenir à faire de la politique à tous les niveaux de la vie institutionnelle de notre pays.

A La Roche-sur-Yon les grandes questions de la solidarité, des services publics, de la démocratie, de l'écologie, de l'emploi, de l'aménagement du territoire et des déplacements, de l'éducation, des loisirs et de la culture doivent être et sont au cœur de nos débats et de nos interventions. Elles sont aussi au cœur des orientations de ce budget.

C'est à la promotion des intérêts de nos concitoyens que nous nous employons chaque jour, dans nos quartiers et dans ce conseil municipal.

Notre vie en société appelle des repères sur les exigences du bien commun et sur la mise en œuvre effective de la fraternité.

En cohérence avec ce qui a été exprimé, notre groupe votera le budget primitif 2007 de la Ville de La Roche-sur-Yon. »

J. SOULARD déclare :

« En cette période de débat intense, le thème du développement durable et de la protection de la planète est au centre de tous les programmes.

Mais, au-delà des grandes orientations nationales ou internationales, il est bien de notre responsabilité, localement, d'agir en matière de protection de l'environnement, de consommation d'énergie, de solidarité et d'éducation à travers des actions concrètes.

Régulièrement au cours des dernières années, une lecture attentive de nos budgets montre notre volonté d'agir dans cette direction et de nouveau, aujourd'hui, le budget 2007 traduit bien, à travers un certain nombre d'actions, la constance de notre politique dans ce domaine.

Mais peut-être n'avons nous pas assez partagé avec la population cette politique de développement durable ?

Peut-être n'avons nous pas assez communiqué sur les nombreuses actions engagées par les services de la Ville ?

Pour ces deux raisons, il est important d'avoir un outil de sensibilisation qui nous conduise vers un agenda 21.

C'est le document que vous avez tous trouvé devant vous cet après-midi : « Pour une démarche de progrès en matière de développement durable ».

Il s'agit d'un document illustrant 6 axes politiques majeurs :

- La mobilité et les transports
- Le logement, les méthodes de construction
- L'environnement, la santé et l'éthique
- Les limitations des consommations en eau, énergie ...
- L'éducation, les solidarités et la citoyenneté
- Les actions de sensibilisation

A partir d'actions concrètes et opérationnelles, dans une logique de démarche de progrès, il retrace, notamment, les principales actions engagées par les services de la Ville, grâce à un travail collectif avec les pilotes techniques. Cet outil de sensibilisation au développement durable a pour objectif d'être diffusé auprès du personnel de la Ville et de la population (notamment auprès des instances participatives), afin de le partager et de le faire évoluer vers un véritable Agenda 21 collectif.

Dans cet objectif, une présentation de la démarche engagée est prévue le 18 avril 2007, à partir de 20 h 30 à la Courtaisière. Les habitants seront invités à y participer (articles Roche Mag, site Internet) et tout particulièrement les instances consultatives (courriers personnalisés).

Pour illustrer le propos, des acteurs de terrain interviendront :

- Le Centre vélo (pour le vélobus)
- L'Espace Info Energie (pour la limitation des consommations énergétiques)
- Le chantier collectif (pour le volet social et économique)
- Le terrain d'aventures (pour la démarche de projet participatif et en lien avec le Développement Durable)

Voilà Monsieur le Maire, cher(e)s collègues, une action concrète dont on peut être fiers, mais qui ne doit pas nous empêcher d'être lucides sur tout ce qu'il reste à accomplir.

Cette démarche inscrite dans le temps doit être collective. Elle implique une prise de conscience par tous et des engagements au quotidien.

Mais je sais que je peux compter sur vous tous. »

Monsieur le Maire précise que le document présenté est un point d'étape dans un processus engagé de longue date. Puis il donne la parole à A. LEBOEUF pour répondre aux interrogations de G. COUTURIER.

A. LEBOEUF rappelle que la réforme de la comptabilité M14 incite les collectivités locales à la simplification de l'écriture budgétaire, ce qui répond aux attentes des acteurs de la vie locale et permet une lecture plus aisée des documents comptables, d'où l'intégration de budgets annexes dans le document général. Elle se dit surprise des pourcentages cités par G. COUTURIER car les dépenses de publicité, de publications et de relations publiques sont en diminution de 4,36 %. Pour les déplacements, missions et réceptions, elle regrette que soient utilisés un changement et un transfert de compte pour laisser croire à une forte augmentation, il ne s'agit pourtant que d'une opération d'écritures. Quant aux reports de crédits sur investissements, elle considère que le taux de réalisation, à hauteur de 70 %, est en constante progression et bien supérieur à la situation constatée dans d'autres collectivités. Par ailleurs, il lui semble abusif de laisser croire que la Ville de La Roche-sur-Yon programme des investissements disproportionnés à ses moyens humains et techniques et il lui paraît mensonger de laisser peser la responsabilité des reports sur les agents techniques et sur les services alors que tout un chacun a en tête les difficultés liées aux procédures d'appel d'offres et aux marchés infructueux. Il lui paraît important de préciser à l'assemblée communale que les reports correspondent bien à des dépenses mandatées.

Monsieur le Maire considère exemplaire la gestion des crédits de communication et des relations publiques. S'il est conscient du « jeu » obligé dans le débat politique autour du budget, il souhaite que les bases soient claires et objectives. Il précise que les dépenses dont il est question sont, comme d'autres, soumises à des contraintes dont le but est la non-augmentation des impôts des Yonnais.

P. YOU réaffirme l'influence du partenariat de la Région sur les politiques locales. A contrario, il fustige le désengagement constant de l'Etat et ses transferts de compétences, non compensés par des allocations de niveau équivalent ; il cite ainsi la baisse de 16 % de compensation de la taxe professionnelle et chiffre à 240 000 € cette perte sur le budget. Il apparaît donc que, selon lui, la majorité des recettes communales provient de la fiscalité, directe ou indirecte, et représente 60 % des recettes. Ceci induit quand même des inégalités puisque les plus fortes augmentations concernent la taxation sur les mutations immobilières, le foncier bâti ou non, puisque la taxe professionnelle est, quant à elle, plafonnée. Il y a donc, et c'est une position qu'il partage avec J. VARENNES, une nécessité de réforme de fond de la fiscalité locale mais également nationale. Malgré tout, il lui semble juste d'acquiescer l'impôt dès lors qu'il rend un réel service aux citoyens. C'est ainsi qu'il considère que la fiscalité yonnaise est en adéquation avec les politiques publiques instaurées sur la ville. Il cite en exemple le secteur de l'économie et plus particulièrement l'économie solidaire qui, il le précise, n'est pas un vain mot dans la commune. Les politiques initiées sur la ville investissent fortement sur l'économie solidaire et participent aux créations d'emplois dans les secteurs associatifs, sociaux, culturels ou sportifs.

Pour conclure, il estime que, en terme de consommation d'énergie, toute économie participe au bien être des citoyens mais également à celui de la collectivité. Enfin, il prolonge les propos de M. NARIOO en rappelant l'influence d'un élu « vert » sur le passage en régie de la gestion de l'eau de la ville de Grenoble.

M. NARIOO, évoquant la restructuration de la voirie, rappelle que les 170 km de voirie urbaine et 70 km de voirie rurale ont fait l'objet, en début de mandat, d'une étude visant à analyser l'existant et planifier l'évolution. Ce budget actuel s'élève à 1,7 million d'euros d'un programme précis qui, progressivement, permettra la rénovation complète du territoire communal. Cette rénovation s'accompagne d'un aménagement de la sécurité et notamment la création de giratoires, point qui fait débat et sera inclus dans un bilan global de l'amélioration de la sécurité. Tout cela fait l'objet d'une concertation systématique dont il estime qu'elle est bénéfique, même si les contraintes actuelles ne peuvent amener à la satisfaction de tous. Il exprime cependant un sentiment de satisfaction globale sur l'évolution du patrimoine et cite en exemple l'aménagement du centre ville, tout à la fois moderne et respectueux du patrimoine historique.

P. CERREJO, intervenant au nom du groupe socialistes et apparentés, souhaite répondre aux remarques du groupe d'opposition. Elle tient à affirmer qu'il relève du rôle des élus locaux de pointer les manquements de l'Etat dans ses missions, communes aux collectivités territoriales, d'assurer un quotidien correct pour l'ensemble des citoyens. Il lui semble important de citer comme un fait la baisse de la Dotation globale de fonctionnement. Et d'affirmer que, malgré ce contexte difficile, le budget présenté reflète le travail entrepris pour stabiliser la fiscalité, dans le but honorable d'aider les familles les plus démunies. Elle illustre son propos par le pourcentage de

réalisations de logements sociaux qui atteint 26 % à La Roche-sur-Yon pour 20 % prévus par la loi SRU. Elle cite également la volonté explicite d'apporter une réponse de proximité appropriée à l'ensemble de la population au travers de la mise en place des plates formes de service public permettant dans chaque quartier une réelle vie citoyenne.

Elle considère comme une démonstration nécessaire de l'application d'une politique de gauche que de placer l'éducation avec la culture, l'animation urbaine, la jeunesse et les sports au cœur des investissements budgétaires, et d'évaluer ce large poste à près de 36 millions d'euros.

Pour conclure, elle tient à rapporter que les propos exprimés par les nouveaux arrivants, qu'on ne peut qualifier, selon elle, de « partisans », sont des encouragements à poursuivre dans la voie choisie d'un aménagement harmonieux, soutenu par une exigence de qualité. Elle considère que cet investissement pour une ville pour tous est une grande fierté politique.

Monsieur le Maire assume la programmation choisie de rénovation du patrimoine, il lui semble prioritaire de procéder à la rénovation des écoles et des équipements sportifs et que, par étapes, sera ensuite envisagée celle de l'hôtel de ville.

M. RODDE fait l'intervention suivante :

« Je remercie A. LEBOEUF pour sa présentation qui permet une lecture aisée, accessible au plus grand nombre et surtout aux habitants pour qu'ils puissent saisir les objectifs visés par la municipalité.

Parler d'économie relève de plusieurs aspects.

A notre niveau, nous, la Ville de La Roche-sur-Yon, continuons à nous engager sur le développement économique en renforçant notre politique d'économie. A côté de l'accompagnement des entreprises, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, nous mettons en réalisation, en accompagnement, un savoir-faire et des moyens.

En développant notre partenariat, à travers nos associations issues du territoire communal (PARRI 85, GIP, ETIC 85, etc) et bien sûr au niveau régional, notre adhésion à Atlanpôle.

Nous sommes ainsi partenaires des chefs d'entreprises pour l'économie qui s'appuie sur l'économie du savoir ou de la société de la connaissance.

Autour de l'université et des lycées professionnels, nous avons voulu nous engager sur un pôle innovation et recherche en nous fédérant pour être plus fort pour renforcer les filières, mutualiser les compétences et les ressources et échanger sur les méthodes de travail et les savoir-faire. Les résultats sont concrets : projet de recherche RTM (Resine transfert Moulding) (Airbus), valorisation des déchets composites et projet pour leur traitement, etc, avec des projets retenus, accompagnés par la SAEM ORYON : soutien à l'export pour la filière mécanique métallurgie et solution d'aménagement intégré dans le secteur du bâtiment et de la construction.

Il ne faut pas oublier l'économie solidaire : maison de l'emploi, aide à la formation. P. YOU a rappelé l'engagement fort de la Ville dans ce secteur.

En mettant en œuvre des pratiques pour le développement en partant de la base, en y associant les chefs d'entreprises, nous voulons qu'ils fassent confiance à nos initiatives.

Le pivot de développement dans notre société moderne est de s'appuyer sur l'université et dans notre département aussi, et surtout sur les lycées professionnels performants.

Une des volontés de la Ville avec les compétences de la SAEM ORYON, c'est la réalisation, sur les axes majeurs de circulation, de zones d'activités et l'accueil d'entreprises exogènes, garantes de la création d'emplois et de ressources financières pour la collectivité.

Un point de comparaison, la zone ParcEco 85, 32 ha négociés en 2006, la Communauté de Montpellier en a commercialisé autant.

La Ville de La Roche-sur-Yon peut être satisfaite et fière de ce qu'elle fait. »

B. VIOLAIN se dit inquiet du contexte dans lequel s'est préparé le budget. Cet acte est majeur dans la vie municipale et chacun doit y exprimer son point de vue. Il expose ainsi quelques éléments liés au budget de sa délégation avant de présenter les grandes problématiques contextuelles qui, selon lui, méritent débat.

Pour le budget consacré au personnel, il le dit maîtrisé à 2,85 % d'augmentation. Il rappelle que cette dépense représente 54 % du budget de fonctionnement, équivalant aux recettes sur impôts locaux. Cette maîtrise budgétaire ne se fait pas sur des réductions de moyens et n'est pas contraire aux intérêts des personnels municipaux. Ce budget prend en compte trois éléments majeurs : une gestion rigoureuse des remplacements, une gestion efficace des mobilités et la prise en compte de l'accroissement des départs en retraite. Les orientations municipales sont maintenues et les politiques prévues seront mises en place en 2007 :

- le plan de formation,
- le régime indemnitaire des agents de catégorie C,
- l'évolution des postes et des métiers.

Il souhaite ensuite, ainsi qu'annoncé, évoquer le contexte difficile dans lequel oeuvrent les collectivités aujourd'hui. Il se dit fortement interpellé par le paradoxe constaté sur les recettes des collectivités locales et celles de l'Etat. Près de 55 % des revenus d'une ville comme La Roche proviennent de l'impôt local. Pour l'Etat, 17 % des recettes sont prélevées sur l'impôt des revenus et 15 % sur l'impôt des sociétés, le reste provenant des taxes indirectes, notamment la TVA. Il y a là une injustice criante. Quand on sait le montant des transactions financières en France

pour l'année 2006, 5 milliards d'euros, il y a là matière, estime-t-il, à proposer des réformes de la fiscalité qui permettraient une meilleure redistribution des richesses.

Il évoque ensuite la situation des relations entre la Ville de La Roche-sur-Yon et le Conseil Général. Il lui paraîtrait judicieux de mieux informer les citoyens du manque à gagner généré par l'absence de relations régulières avec cette structure.

En troisième lieu, il renouvelle sa dénonciation de la situation intercommunale du Pays Yonnais. Alors que les besoins explosent, il n'y a aucune mutualisation des moyens et il considère insupportable cet état de choses.

En quatrième point, il rappelle que 58 % des ménages fiscaux du Pays Yonnais ne payent pas d'impôt sur les revenus. Ceci démontrant que l'agglomération de La Roche-sur-Yon, comme le reste du département, est devenu un bassin de bas salaires. Cela se traduit par une baisse des revenus des finances communales.

Le cinquième élément est, selon lui, la nécessité de rendre transparent le montant des exonérations dont bénéficient les entreprises, il cite l'exemple de la société MICHELIN et de sa facture d'eau.

Ainsi, **B. VIOLAIN** se déclare attentif, aux côtés de ses collègues de la majorité municipale, à tous ces problèmes sociaux. Il évoque encore les violences de tout ordre qui en découlent, se dit fort préoccupé de l'augmentation de l'alcoolisation, notamment chez les jeunes, et rappelle que les banques alimentaires ont vu se multiplier par deux le nombre de bénéficiaires.

C'est pour cela, conclut-il, que ce budget a une connotation sociale appuyée, mais il considère que cela pèse peu face aux restrictions budgétaires de l'Etat sur les politiques sociales et au comportement des entreprises.

Monsieur le Maire se réjouit de l'ampleur du débat. Il souhaite pour sa part que la situation actuelle, qu'il qualifie de grave à plus d'un titre, puisse s'éclaircir après les résultats des échéances électorales imminentes. Il fait le triste constat de la précarisation d'un plus grand nombre de salariés, cite les exemples de situations dramatiques des sans domicile fixe en région parisienne, mais précise que la Vendée n'est pas épargnée malgré qu'on puisse la considérer comme un territoire en développement. Il se dit fier que soient apportées, à ceux qui en ont le plus besoin, des réponses de logement dans le parc locatif social.

Abordant les relations avec le Département, il regrette que ce comportement soit un frein à l'obtention de financements publics. Sentiment partagé, il l'a constaté, par d'autres maires, de toutes tendances politiques, et bien moins en capacité que la Ville de La Roche-sur-Yon à défendre leurs intérêts.

Revenant au plan local, **Monsieur le Maire** rappelle que la Ville de La Roche-sur-Yon est une collectivité performante qui, malgré ses limites, a engagé une action de modernisation des services publics remarquable et de citer le Centre technique municipal et le service Etat-civil. Il évoque l'étude réalisée sur les foyers de personnes âgées qui préfigure les aménagements à venir. A ce sujet, il regrette l'absence de ces préoccupations au débat présidentiel car il constate une inquiétante carence des pouvoirs nationaux et compare la situation dans l'hexagone à celle plus enviable d'autres pays européens tels l'Allemagne où 8 salariés s'occupent de 10 personnes âgées contre 4 en France.

Poursuivant sur les termes du débat, il évoque les séries de rénovations très lourdes de la voirie. Les études réalisées ont montré l'extrême vétusté de certaines portions des réseaux souterrains, c'est pourquoi sont engagées des procédures qui seront examinées au cours de la présente séance. D'autre part, des analyses ont renforcé la capacité des services à négocier la situation des délégations. La Ville est en position de force face aux concessionnaires et c'est ainsi que pèse dans la balance l'alternative d'une exploitation en régie de l'eau et l'assainissement. Il faut permettre aux Yonnais de ne pas subir des augmentations unilatérales telles celles qui sont imposées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les négociations de la Ville ont été menées de façon remarquable, permettant aux usagers de payer l'eau moins cher qu'ailleurs jusqu'à la fin de la concession en 2009, mais également déclenchant un grand nombre de travaux d'amélioration générateurs d'économies pour la Ville (568 000 € HT à l'usine de traitement de Moulin Papon, renouvellement de canalisations pour 2 100 000 €). **Monsieur le Maire** énonce d'autres exemples tels le remplacement des compteurs et la suppression des branchements en plomb, et considère avoir pu négocier efficacement des avancées qu'il aurait été plus difficile d'obtenir auparavant. Sans décrier les entreprises spécialisées, par ailleurs performantes, il réitère son sentiment de voir la Ville de La Roche-sur-Yon en position confortable face à l'avenir des exploitations des réseaux, soutenu en sa conviction par l'analyse des avenants communiquée par Monsieur le Trésorier Payeur Général qui considère comme indubitablement favorables à la collectivité et aux usagers les projets d'avenants établis avec le délégataire. Plus généralement, il semble à **Monsieur le Maire** qu'il est très important pour la Ville de négocier avec les entreprises d'envergure nationale voire internationale, dans tous les domaines économiques.

Il en conclut à la saine gestion de la Ville en terme de stratégie financière dans un contexte, rappelle-t-il, très difficile pour les collectivités publiques.

Monsieur le Maire remercie les intervenants au présent débat et propose la présentation des dossiers de l'ordre du jour.

1. Vote du budget primitif 2007

A. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2006 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

En application des instructions comptables M14 et M4, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2006.

Le code général des collectivités territoriales permet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur dès le vote du Budget Primitif, avant le vote du Compte Administratif.

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2006	13 083 579,47
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	10 188 540,90
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	2 895 038,57
BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2006	195 617,79
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	195 617,79
BUDGET ZONES INDUSTRIELLES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2006	18 255,41
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	595,06
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	17 660,35
BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2006	276 867,48
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	181 720,41
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	95 147,07
BUDGET ASSAINISSEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2006	835 266,18
AFFECTATION	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	793 196,39
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	42 069,79
BUDGET EAU	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2006	596 920,86
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	596 920,86
BUDGET STATIONNEMENT PAYANT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2006	519 847,70
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	336 746,28
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	183 101,42
BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2006	7 735,12
AFFECTATION	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	4 838,14
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	2 896,98

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B. Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales – Année 2007

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil de reconduire les taux d'imposition 2006 des quatre taxes directes locales pour l'année 2007, à savoir :

- taxe d'habitation 22,22 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 23,86 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 52,01 %
- taxe professionnelle 19,95 %

QUESTION ADOPTÉE PAR :

33 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

C. Budget primitif 2007 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Les mouvements budgétaires sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 151 257 254.26 euros dont 131 536 420.26 euros d'opérations réelles et 19 720 834 euros d'opérations d'ordre,
- Budgets annexes : 26 459 539.42 euros dont 16 240 404.30 euros d'opérations réelles et 10 219 135.12 euros d'opérations d'ordre.

Le budget primitif 2007 reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2006, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget primitif 2007, tous budgets agrégés, s'équilibre comme suit :

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	80 301 610,70	80 301 610,70
Déficit reporté 2006	11 697 195,90	
Excédent reporté 2006		300 433,00
Affectation du résultat de fonctionnement 2006 en réserves		11 505 637,18
Restes à réaliser de l'exercice 2006	7 556 805,11	6 912 155,30
Opérations de l'exercice		
Opérations réelles	46 429 597,69	35 049 393,10
Opérations d'ordre	14 618 012,00	26 533 992,12
SECTION DE FONCTIONNEMENT	97 415 182,98	97 415 182,98
Excédent reporté 2006		4 028 452,83
Opérations de l'exercice		
Opérations réelles	82 093 225,86	89 980 753,15
Opérations d'ordre	15 321 957,12	3 405 977,00
TOTAL	177 716 793,68	177 716 793,68

QUESTION ADOPTÉE PAR :

33 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

D. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant global de certaines autorisations de programme en fonction des modifications d'opérations, il est proposé au conseil municipal de revoir le montant global des autorisations de programme suivantes :

- ✓ Extension du restaurant universitaire
- ✓ Construction équipement enfance Vallée Verte
- ✓ Suppression du passage à niveau des Forges
- ✓ Programme de rénovation de la voirie
- ✓ Réhabilitation du centre commercial de La Garenne
- ✓ Extension et réhabilitation du groupe scolaire des Pyramides
- ✓ Réhabilitation du cinéma de centre ville Le Concorde (révision du programme)

Par ailleurs, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur une nouvelle autorisation de programme :

- Pôle d'échanges multimodal (phase 1)

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement, suivant le tableau ci-après (cf page 14).

QUESTION ADOPTÉE PAR :

33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

IV - ANNEXES				IV			
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				B2.1 B2.2 B3		JOINT SANS OBJET SANS OBJET	
B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2007	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2007)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2007)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2007	Restes à financer de l'exercice 2008	Reste à financer (exercices au-delà de 2008)
Cimetière paysager (2004)	2 829 000,00		2 829 000,00	1 392 968,53	1 214 000,00	222 031,47	
Rénovation des groupes scolaires (2004)	3 420 000,00		3 420 000,00	2 245 789,36	710 000,00	464 210,64	
Extension restaurant universitaire (2004)	1 270 000,00	328 000,00	1 598 000,00	126 658,49	650 000,00	666 000,00	155 341,51
Construction équipement enfance Vallée Verte (2004)	1 929 000,00	-206 782,59	1 722 217,41	1 557 217,41	165 000,00		
Suppression passage à niveau de Forges (2004)	3 228 000,00	-203 195,55	3 024 804,45	2 999 804,45	25 000,00		
Programme de rénovation de la voirie (2004)	5 201 300,00	25 391,91	5 226 691,91	3 484 691,91	1 742 000,00		
Réhabilitation du centre commercial La Garenne (2004)	2 895 000,00	370 000,00	3 265 000,00	155 980,88	1 600 000,00	1 300 000,00	209 019,12
Extension et réhabilitation du groupe scolaire des Pyramides (2006)	3 076 000,00	140 000,00	3 216 000,00	186 139,33	1 400 000,00	1 449 000,00	180 860,67
Réhabilitation du cinéma de centre-ville Le Concorde (2006)	2 735 000,00	-1 464 221,53	1 270 778,47	70 778,47	300 000,00	900 000,00	
Effacements de réseaux (2006)	5 288 000,00		5 288 000,00	538 321,08	650 000,00	1 322 000,00	2 777 678,92
Pôle d'échanges multimodal phase 1 (2007)	5 015 000,00		5 015 000,00		700 000,00	2 000 000,00	2 315 000,00
TOTAL	36 886 300,00	-1 010 807,76	35 875 492,24	12 758 349,91	9 156 000,00	8 323 242,11	5 637 900,22

E. Budget annexe « Lotissement d'activités Belle Place 3 » - Versement d'une avance remboursable

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil municipal approuve le remboursement à partir du budget principal de la Ville d'une avance remboursable de 43 000 euros au budget annexe « Lotissement d'activités Belle Place 3 ». Le remboursement sera effectué au fur et à mesure des ventes de terrains.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

F. Constitution de provisions pour risques et charges – Exercice 2007

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal de constituer une provision semi-budgétaire, d'un montant de 200 000 €, pour les risques et charges pouvant intervenir sur les bâtiments communaux, et de prévoir son inscription au BP 2007, compte 6815.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. Attribution de subventions dans le cadre du budget 2007 – Investissement et fonctionnement

Rapporteur : Danièle HILLIER

Le conseil municipal est appelé à approuver la liste des associations bénéficiaires des subventions d'investissement et de fonctionnement versées au titre de l'exercice 2007 dans le cadre du vote du budget. Cette liste figure dans les états annexes du budget ci-joint (pages 105 à 119).

Ne prennent pas part au vote :

P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, P. YOU en son nom et au titre du pouvoir donné par Y. HELARY, M. RODDE, P. CEREIJO, J. SOULARD, F. CARITAN, A. LEBOEUF, D. HILLIER, J.Y. DAVIAUD, B. VIOLAIN, F. BERNIER en son nom et au titre du pouvoir donné par G. BOURMAUD, L. GUIBERT, C. BLAYOT, J. VARENNES, M. NARIOO, M. LABROUSSE, Y. BURNELEAU, L. CAILLAUD, J.P. GALLOCHER

QUESTION ADOPTEE PAR :

13 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

3. Renouvellement d'une ligne de trésorerie – Acceptation des clauses du contrat

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil municipal accepte les clauses d'un contrat pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie à passer avec DEXIA CLF Banque pour un montant de 5 000 000 euros et sur une durée de 12 mois. Les intérêts seront calculés mensuellement sur 360 jours et indexés sur EONIA ou Euribor 7 jours avec marge 0,025 %. Aucune commission n'est demandée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. Participation de la Ville à l'entretien des espaces verts des cités de l'OPDHLM de la Vendée et de Vendée Logement esh

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Depuis plusieurs années, la Ville verse à l'OPDHLM et à la SA Vendée Logement esh une participation globale et forfaitaire dans le but de diminuer les charges locatives relatives à l'entretien des espaces verts pour les locataires des résidences de La Roche-sur-Yon. Pour l'année 2007, il est proposé au conseil de reconduire les participations pour un montant de 76 225 € à l'OPDHLM et 7 928 € à Vendée Logement esh.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un choix politique très volontaire destiné à contribuer à la qualité de vie des habitants des ensembles HLM.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. Indemnités de sinistres – Exercice 2006 – Décision de principe

Rapporteur : Roland GUILLET

Le conseil est appelé à approuver les montants de remboursement de sinistres, effectués par les compagnies d'assurance au cours de l'exercice 2006, pour une somme globale de 355 256,37 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : Angie LEBOEUF

A la demande de Monsieur le Trésorier Principal, le conseil municipal autorise l'admission en non valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 11 267,34 euros à imputer sur le budget principal de la Ville, 318,69 € sur le budget annexe Activités industrielles et commerciales et 61,50 € sur le budget annexe Service extérieur des pompes funèbres.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Transports urbains de voyageurs – Financement des investissements par crédit-bail – Convention

Rapporteur : James VARENNES

Le conseil municipal est appelé à approuver la convention tripartite de crédit-bail à intervenir entre la Ville, KEOLIS La Roche-sur-Yon et DEXIA-BAIL pour l'acquisition de trois autobus neufs dans le cadre de la délégation du service public de transports de voyageurs.

L. CAILLAUD s'interroge sur l'équipement des véhicules, en matière d'adaptation aux handicaps et aux normes anti-pollution.

J. VARENNES précise que le matériel est conforme aux normes environnementales. La Ville de La Roche-sur-Yon est précurseur en la matière puisque depuis plusieurs années il y a généralisation des pots catalytiques et des carburants moins polluants. Cependant, il reste beaucoup à faire et tout le monde est concerné.

Monsieur le Maire rappelle que le principe retenu est d'avoir du matériel roulant moins polluant à chaque renouvellement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Réalisation d'un programme de 33 logements à caractère social rue Pierre Brossolette

Rapporteur : Claude PERRET

A – Attribution d'une subvention d'investissement à Vendée Logement esh

Le conseil municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention d'investissement de 3 000 € par logement, soit 99 000 €, au profit de Vendée Logement esh, pour la réalisation d'un programme de 33 logements à caractère social, situé rue Pierre Brossolette.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Garantie d'emprunt à Vendée Logement esh

La commune accorde sa garantie à hauteur de 30 % à Vendée Logement esh pour un emprunt de 2 310 000 €, à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations sur 40 ans au taux de 3,75 % pour le financement de 33 logements locatifs « Les Jardins de Brossolette ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Cession d'un terrain à la SCI FMR – Zone Acti-Est ParcEco 85

Rapporteur : Monique RODDE

La société IVEA, spécialisée dans la fabrication et la pose d'équipements en transmission hydraulique, souhaite investir dans un outil de production en rapport avec sa politique de développement en se portant acquéreur, par l'intermédiaire de la SCI FMR, d'une parcelle de terrain

dans la zone ParcEco 85. Le conseil municipal est appelé à approuver la cession d'un terrain à bâtir d'une surface de 4 370 m² au prix de 17,10 € HT le m².

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Cession d'un terrain à la société LOIRE OCEAN MANUTENTION – Zone Acti-Est ParcEco 85

Rapporteur : Monique RODDE

La société LOIRE OCEAN MANUTENTION, concessionnaire Fenwick spécialisé dans les activités de vente, location et maintenance de chariots élévateurs, a décidé de transférer à La Roche-sur-Yon son agence actuellement située à Olonne-sur-Mer pour se rapprocher de ses clients et conforter son développement sur la Vendée. Le conseil municipal est appelé à approuver la cession d'un terrain à bâtir, zone ParcEco 85, d'une surface de 4 820 m² au prix de 18 € HT le m².

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Rénovation et restructuration de la galerie commerciale de La Garenne – Commission de règlement amiable – Indemnisation du président

Rapporteur : Jean-Yves DAVIAUD

Une commission de règlement amiable a été mise en place en vue des travaux de rénovation et de restructuration de la galerie commerciale de La Garenne. Cette commission est présidée par Monsieur Guy QUILLVÉRÉ, magistrat du Tribunal Administratif de Nantes, qu'il convient d'indemniser à ce titre.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Extension du centre d'hébergement temporaire et création de places d'accueil de jour – Rue Proudhon – Attribution d'une subvention à l'association SADAPA

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Conformément au programme gérontologique départemental prévoyant les participations du Conseil général et de la Ville pour la construction des places d'hébergement temporaire du SADAPA, le conseil est appelé à verser une subvention d'un montant de 19 000 € destinée à la mise en œuvre du programme d'extension du bâtiment rue Proudhon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Résidence de Saint-André d'Ornay – Attribution d'une subvention au CCAS pour les travaux d'agrandissement de la salle à manger

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

Depuis son ouverture, la résidence Saint-André d'Ornay accueille de plus en plus de personnes dépendantes et l'espace réservé à la salle à manger est devenu inadapté pour permettre un bon fonctionnement et une bonne prise en charge des personnes âgées dans des conditions satisfaisantes. Pour améliorer les conditions d'accueil des résidents et de travail du personnel, le CCAS réalise une extension de la salle à manger de la résidence Saint-André d'Ornay. Le conseil municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention de participation d'un montant de 33 000 €.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Personnel municipal – Créations et suppressions de postes

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les créations et suppressions de postes suivantes :

- 10 créations de postes,
- 9 suppressions de postes.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Personnel municipal – Recrutements d’agents non titulaires

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Il est prévu, pour l’année 2007, un volume global de 40 000 journées pour les recrutements visés par les alinéas 1 et 2 de l’article 3 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir : remplacement des fonctionnaires à temps partiel, agents momentanément indisponibles, ou pour les besoins occasionnels (dont 2 000 journées pour les besoins saisonniers).

QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

16. Personnel municipal – Mise à disposition d’un agent municipal

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Il est proposé de conclure, pour une période de trois ans, par périodes de six mois reconductibles, la mise à disposition d’un agent de catégorie C auprès de la Maison de l’Emploi de la zone d’emploi de La Roche-sur-Yon et du centre Vendée, à compter du 1^{er} avril 2007.

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT, M. RODDE, P. YOU, C. PERRET, P. CEREIJO, J. VARENNES

QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

17. Personnel municipal – Mise à jour de la liste des logements de fonction

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Il est demandé au conseil municipal d’approuver la mise à jour des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service (7 logements) et par utilité de service (3 logements).

QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

18. Exonération temporaire de redevances d’occupation du domaine public lors de la fête foraine de printemps 2007

Rapporteur : Roland GUILLET

L’organisation conjointe du Tour de Vendée cycliste et de la fête foraine de printemps 2007 nécessite un aménagement particulier. Il est proposé d’exonérer les redevances de droits de place pour les forains qui ne pourront s’installer et exploiter leur manège pendant l’organisation du Tour de Vendée.

QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

19. Interconnexion des sites distants et connexion Internet du réseau informatique – Procédure d’appel d’offres ouvert – Déclaration « sans suite »

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La Ville de La Roche-sur-Yon a interconnecté les sites distants via le réseau du syndicat mixte MEGALIS de Nantes (réseau haut débit de la Région des Pays de la Loire) auquel la Ville a adhéré par délibération du 28 juin 2000. Ce dernier, qui fournit également à la Ville la connexion Internet, devait cesser son activité au 30 juin 2007. Une procédure d’appel d’offres ouvert a été réalisée mais, depuis, le syndicat mixte MEGALIS a fait savoir qu’il poursuivait son activité. De ce fait, il est proposé de déclarer « sans suite » cette procédure.

QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

20. Marchés de travaux, fournitures ou services – Avenant

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à se prononcer sur la conclusion d’un avenant aux marchés de travaux, fournitures ou services examinés par la commission d’appel d’offres le 23 février, et portant sur les ajustements des prestations délivrées.

OPERATION	N° MARCHE ET TITULAIRE	MONTANT INITIAL HT	MONTANT DE L'AVENANT HT	OBJET
Dégraissage et extraction des points chauds	Marché n° 06-253 ADI – AMS 97 rue du Président De Gaulle 85000 La Roche-sur-Yon	4 200 €/an	600 €	Marché comportant 28 sites dont les restaurants scolaires notamment. Intégration de 2 sites manquants (Malraux et Pyramides) et une deuxième prestation pour les bars 1 et 2 à Desgrange.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

21. Adhésion de la Ville aux groupements de commandes régionaux portant sur les denrées alimentaires

Rapporteur : Micheline LABROUSSE

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conventions constitutives de groupement de commandes régionaux pour l'acquisition des denrées alimentaires destinées au Centre municipal de restauration.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. Composition de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

Rapporteur : Pierre REGNAULT

Le conseil municipal a délibéré les 16 mars et 12 décembre 2001 pour constituer respectivement la commission d'appel d'offres et la commission de délégation de service public. Suite au désistement d'un titulaire pour ces deux instances, une modification de la composition de ces commissions est intervenue par délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2002.

Compte tenu de la démission de deux membres de ces instances, il est nécessaire de revoir leur composition.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Ont obtenu :

- Liste présentée par la majorité municipale : 33 voix
- Liste présentée par le groupe La Roche au Cœur : 7 voix

Sont élus :

Titulaires

- 1 – Angie LEBOEUF
- 2 – Monique RODDE
- 3 – Michel NARIOO
- 4 – Robert REMAUD
- 5 – René MAIGNÉ

Suppléants

- 1 – Roland GUILLET
- 2 – Yannick HENRY
- 3 – Gérard COUTANT
- 4 – Lisiane GUIBERT
- 5 – Anne LAPORTE

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Ont obtenu :

- Liste présentée par la majorité municipale : 33 voix
- Liste présentée par le groupe La Roche au Cœur : 7 voix

Sont élus:

Titulaires

- 1 – Angie LEBOEUF
- 2 – Monique RODDE
- 3 – Michel NARIOO
- 4 – Robert REMAUD
- 5 – René MAIGNÉ

Suppléants

- 1 – Roland GUILLET
- 2 – Yannick HENRY
- 3 – Gérard COUTANT
- 4 – Lisiane GUIBERT
- 5 – Anne LAPORTE

23. Mandat spécial pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. Procédures de révision simplifiée du plan d'occupation des sols

Rapporteur : Joël SOULARD

Par délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2002, la commune de La Roche-sur-Yon a prescrit la révision du plan d'occupation des sols (POS) et l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

Conformément à l'article L.123.13 du code de l'urbanisme, pendant la phase lourde de révision, le POS peut faire l'objet de plusieurs procédures d'adaptation :

- la procédure de modification,
- la révision simplifiée ; cette dernière peut être mise en œuvre lorsque le projet de révision a pour objet la réalisation d'une construction ou d'une opération à caractère public ou privé, présentant un intérêt général notamment pour la commune ou toute autre collectivité. Celle-ci peut également être utilisée pour un projet d'extension de zones constructibles ne portant pas atteinte à l'économie générale du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) et ne comportant pas de graves risques de nuisances.

La procédure de révision simplifiée est la suivante :

- délibération du conseil municipal prescrivant la révision simplifiée et fixant les modalités de concertation publique ;
- examen conjoint du dossier, de la part des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- enquête publique ;
- délibération du conseil municipal approuvant la révision simplifiée et le bilan de la concertation publique.

A – Secteur de La Malboire

Il est proposé de lancer, dans le cadre du projet d'extension de la zone constructible de La Malboire, une procédure de révision simplifiée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Secteur de La Maronnière

Il est proposé de lancer, dans le cadre du projet d'extension de la zone constructible de La Maronnière, une procédure de révision simplifiée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. « Ilot de la Poste - Ecole de musique - Musée » – Objectifs et programme de l'opération – Procédure de consultation pour l'attribution d'une concession d'aménagement

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville de La Roche-sur-Yon a lancé en 2005 un marché de définition pour examiner à l'horizon 2020 les perspectives d'évolution du cadre urbain et plus spécifiquement de son centre ville.

Un certain nombre d'équipes ont été mises en compétition et le choix s'est porté à l'unanimité sur l'équipe « Architecture Action – Alain GUIHEUX ». Le résultat de ces études suggère, notamment, de densifier le centre ville en matière d'habitat et de lui donner une âme spécifique en faisant entrer la nature dans la ville. Au travers d'une « colonne vertébrale » dite « Vendée-Résistance », une dimension toute particulière est donnée au développement du commerce de centre ville.

Dans le cadre de ce projet urbain et après avoir repéré les disponibilités foncières, il est apparu que l'« îlot de la Poste – Ecole de musique – Musée » était stratégiquement privilégié pour assurer une

continuité commerciale de la rue Clemenceau et attirer des enseignes nationales dans l'hyper-centre ville, plus particulièrement dans l'équipement de la personne.

La création d'un nouveau pôle commercial, en bordure de la place Napoléon, sera en mesure de mettre un terme à la rupture existante avec le secteur des Halles, d'élargir le circuit marchand de l'hyper-centre ville et de lui donner une véritable identité.

Chacun des commerçants actuellement présents sur cet îlot pourra légitimement s'intégrer dans un programme commercial d'envergure.

Le conseil sera appelé à se prononcer sur :

- le programme,
- le principe de la concession d'aménagement et du financement de l'opération,
- le mode opératoire pour le choix de l'aménageur (concession).

Monsieur le Maire considère que ce dossier illustre bien que la Ville souhaite se doter d'un outil juridique pour maîtriser le foncier du secteur. C'est une démarche lourde qu'il convient de soumettre à des études poussées, elle n'est cependant pas plus complexe que d'autres dossiers concernant le centre ville. L'important étant que la Ville soit en position de négociation pour impulser un aménagement de qualité, respectueux des attentes de tous les acteurs économiques et du patrimoine architectural du site.

L. CAILLAUD fait l'intervention suivante :

« Décidément, entre vous et les Yonnais, il y a toujours un gouffre, et vous nous en faite une fois de plus la démonstration ce soir.

Vous êtes comme Robinson Crusoé, qui tente de survivre sur son îlot entouré de palmiers. Vous êtes isolé. Décidément, vous n'écoutez personne.

C'est votre habitude, vous nous faites encore croire à l'élaboration d'un projet concerté.

Alors que tout est déjà décidé, en catimini, sans prendre l'avis des Yonnais, ni même semblerait-il de ceux qui vous entourent ?

Aujourd'hui tout semble démontré que l'Architecte qui a été choisi influence seul vos décisions ; comme par exemple pour le mobilier urbain, ou les palmiers (tient encore des palmiers !) où à aucun moment un début de discussion démocratique n'a été entamé pour son choix.

Je pense que c'est aux représentants des Yonnais, voire aux Yonnais eux-mêmes qu'il appartient d'en discuter compte tenu de l'impact pour la ville et les conséquences notamment financières qui peuvent en découler.

Vous nous dites que le conseil sera appelé à se prononcer sur le programme, mais qui l'établit ? Les dés sont pipés !

La démocratie participative ce n'est qu'un mot dans votre bouche.

Vous présentez cette question sans vous soucier des autres. Nous pensons que la consultation large et ouverte des Yonnais est indispensable. Ce que nous ferons, je l'ai déjà évoqué, c'est acter ce projet par référendum. C'est cette méthode d'ouverture et de concertation que nous appliquerons pour l'intérêt de notre ville.

Ce projet est l'un des plus important pour la ville, on ne peut pas en discuter en petit groupe dans le bureau du Maire.

Ce n'est pas tant sur la décision, sur le fond que je m'insurge, car j'ai déjà eu l'occasion lors de différents conseils municipaux de rappeler l'importance du développement, de la dynamisation du centre ville, notamment l'hypercentre.

Et sur la forme tout cela est passéiste !

D'ailleurs, la question suivante de l'ordre du jour prévoyant la création d'une commission d'aménagement en est la preuve, car celle-ci servira au choix d'un concessionnaire, sur un programme que vous aurez choisi.

En conclusion, Monsieur le Maire, nous avons constaté que vous aviez la bonne habitude de piquer un certain nombre de nos idées et ça c'est bien, comme entre autre sur le dossier du cinéma de centre ville, ou la création d'un pôle culturel, mais vous comprendrez que nous préférons mettre en place nous-mêmes nos propres idées.

A ce stade et compte tenu des revirements de situation auxquels vous nous avez habitué, nous serons très vigilants. »

Monsieur le Maire souhaite rappeler qu'en la matière il y a déjà eu une large concertation, que des réflexions ont été engagées autour des idées émises par un bureau d'études, que les associations de commerçants avaient eu connaissance des projets à venir. Il précise qu'il s'agit d'un appel à projets auquel des investisseurs répondent en conscience de l'intérêt des enjeux. La Ville n'investit rien si ce

n'est sa vigilance à ce que les réalisations soient en accord avec les attentes des Yonnais. C'est une commission ad-hoc qui retiendra les choix au final. Les élections municipales de l'an prochain constitueront un référendum sur la question. Il conclut en rappelant que le vote porte bien sur un outil juridique destiné à faciliter la mise en place de ces projets.

Intervention de **F. GRIVEL** :

« La montée en puissance de la vie culturelle en centre ville et la valorisation en lien avec la vie étudiante à La Roche-sur-Yon, ainsi que la prise de conscience de la valeur de notre histoire nous touchent particulièrement.

La poste centrale de La Roche-sur-Yon, est un lieu chargé d'histoire tant du point de vue architectural que du point de vue social.

Cette poste, construite dans les années trente, à l'emplacement des anciennes prisons qui se trouvaient situées à l'arrière du tribunal, assure depuis le début une mission de service public très appréciée des usagers individuels ou professionnels.

Partie prenante de la vie sociale et économique de La Roche-sur-Yon, elle a été le témoin de décennies d'histoire des travailleurs de la poste, fleuron de la fonction publique, et acteur incontournable du service public de proximité. L'attachement des Yonnais à cette histoire et à ce service trouvera son prolongement dans le maintien d'un véritable bureau de poste au cœur de cet îlot, en cohérence avec les besoins des usagers et de la vie économique et sociale de notre ville. »

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1 ABSTENTION de J. VARENNES au titre du pouvoir donné par B. VIOLAIN

26. « Ilot de la Poste - Ecole de musique - Musée » – Création et composition de la commission d'aménagement

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé de procéder à l'élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne de la « commission d'aménagement » telle que prévue à l'article R 300.8 du code de l'urbanisme.

Cette commission aura en charge, à l'occasion de la procédure de consultation de concessionnaires d'aménagement, d'émettre un avis sur les candidatures reçues, notamment sur les capacités techniques et financières et sur les références professionnelles des candidats.

Ont obtenu :

- Liste présentée par la majorité municipale : **32 voix**
- Liste présentée par le groupe La Roche au Cœur : **7 voix**

Sont élus :

Titulaires

- 1 – Angie LEBOEUF**
- 2 – Michel NARIOO**
- 3 – Carmen BLAYOT**
- 4 – James VARENNES**
- 5 – Laurent CAILLAUD**

Suppléants

- 1 – Roland GUILLET**
- 2 – Gérard COUTANT**
- 3 – Robert REMAUD**
- 4 – Charles BOURGOIN**
- 5 – Madeleine DAVID**

27. Dénomination des voies et espaces publics

Rapporteur : Danièle HILLIER

Le conseil municipal est appelé à prendre en considération la proposition de dénommer :

- le nouveau cheminement piétons créé le long de la vallée de l'Yon : « Promenade Cheikh El-Hasnaoui » (chanteur kabyle) ;
- l'espace vert de la rue Romanet (suite aux propositions des habitants du quartier) : « Espace du Pré de la Cantine ».

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Dépôt de diverses demandes d'autorisation d'urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à autoriser le dépôt de demandes :

- de permis de construire pour les opérations suivantes :

- jardins familiaux : construction d'un bâtiment et d'un local technique ;
 - construction d'un bâtiment de type industriel pour les activités du SIR (service d'intervention rapide) au Centre technique municipal, rue Monge ;
 - installation provisoire de modulaires pour des salles de classe au groupe scolaire des Pyramides.
- d'une demande de permis de démolir concernant un bâtiment, cimetière du Point du Jour.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29.Cession d'un terrain à l'Etat – Lieudit « Le Village du Bois »

Rapporteur : Michel NARIOO

Dans le cadre de la réalisation du contournement Sud de la ville, le conseil municipal est appelé à accepter la demande de la Société des Autoroutes du Sud de la France d'acquérir, au nom et pour le compte de l'Etat, une emprise complémentaire de 83 m² au prix de 15 € pour rétablir le ruisseau du Village du Bois qui traverse l'ouvrage autoroutier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30.Cession de deux parcelles à la SCI LA ROCHE – Impasse Lavoisier – ZAC Zola

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession au profit de la SCI LA ROCHE de l'emprise foncière communale attenante au terrain d'assiette de l'opération immobilière à réaliser par cette société au sein de la tranche n° 2 de la ZAC Zola. Cette cession porte sur un foncier de 528 m² environ, au prix de 25 344 € net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31.Acquisition de terrain à M. TOUVRON – Lieudit L'Olivière Sud

Rapporteur : Robert REMAUD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition au prix de 4 130 € net vendeur de terrains à usage agricole, d'une superficie totale de 1 ha 80 a 54 ca, appartenant à Monsieur Gaston TOUVRON lieudit « L'Olivière Sud » ; ces terrains sont destinés aux jardins d'insertion par voie de convention de mise à disposition au profit de l'association Graine d'ID.

R. REMAUD souhaite préciser qu'il a fallu trouver des terrains qui permettent de poursuivre une activité de grand intérêt après que le Conseil général ait décidé, de façon incompréhensible, de reprendre le site qu'occupait l'association Graine d'Idée. Il rappelle que tout a été fait pour que cette opération puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

C. PERRET transmet les remerciements de l'association Graine d'Idée à la municipalité pour son aide à ce transfert.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32.Acquisition d'un terrain aux consorts TOURANCHEAU – Lieudit La Chauvière

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition, au prix de 630 € net vendeur, d'un terrain nu de 4 130 m² en bordure du ruisseau du Noiron, lieudit La Chauvière, proposée à la vente à la Ville par les propriétaires, les consorts TOURANCHEAU. Ce terrain, situé au POS pour partie en zone NC et pour partie en zone ND, est séparé du terrain communal attenant par le ruisseau du Noiron.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. Acquisition de biens immobiliers à M. et Mme PAPON – Rue Clemenceau – Ilot de la Poste

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition, au prix de 150 000 € net vendeur, des biens immobiliers appartenant à Monsieur et Madame PAPON situés dans l'immeuble en copropriété, 6 rue Georges Clemenceau, et situé au cœur du projet de requalification urbaine de l'îlot de la Poste.

Les biens immobiliers concernés sont les suivants :

- lot 2, appartement 1^{er} étage d'une superficie de 29,20 m² et les 315/1000^{èmes} du sol et des parties communes ;
- lot 3, appartement 2^{ème} étage d'une superficie de 29,40 m² et les 315/1000^{èmes} du sol et des parties communes ;
- lot 4, grenier situé au 3^{ème} étage et les 37/1000^{èmes} du sol et des parties communes.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Acquisition de terrains au SYDEV, à la SCI AU FIL DE L'YON et à la SARL immobilière LE GRAND LARGE – Boulevard des Etats-Unis – Rue de la Simbrandière

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement de la rive droite de l'Yon comprise entre le boulevard des Etats-Unis et la rue de la Simbrandière.

Cette acquisition concerne :

- 345 m² appartenant au SYDEV,
 - 198 m² appartenant à la SCI AU FIL DE L'YON,
 - 202 m² appartenant à la SARL immobilière LE GRAND LARGE,
- et s'effectuera à titre gratuit.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. Acquisition d'une emprise foncière à la SNCF – Rue Flaubert

Rapporteur : Michel NARIOO

Le projet d'aménagement de voirie rue Gustave Flaubert nécessite d'acquérir auprès de la SNCF une emprise foncière d'environ 38 m² à prélever sur le terrain de la SNCF, à l'angle de la rue et de l'impasse Gustave Flaubert. En référence à l'avis du service du Domaine, la SNCF a fait connaître les conditions de cession de l'emprise sollicitée par la Ville pour un prix de 88 €/m² et prise en charge de la reconstitution du mur du clôture à démolir.

Il est proposé d'approuver les conditions de cette acquisition.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. Gare de La Roche-sur-Yon – Pôle d'échanges multimodal – Convention de pré-financement des études relatives à la construction de la passerelle piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, entre la Ville et la SNCF – Avenant n° 1

Rapporteur : Michel NARIOO

Par délibération du 7 juin 2006, le conseil a autorisé la conclusion d'une convention de pré-financement par la Ville des études relatives à la construction de la passerelle piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, avec la SNCF. Le choix de l'architecte de cette opération, dans la logique et en cohérence avec le projet Pentagone 2020, ayant entraîné un coût supplémentaire et un différé de mise en œuvre, il est proposé de conclure un avenant n° 1 à cette convention. Le coût des études est porté de 215 000 € HT à 265 000 € HT.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. Petit contournement départemental RD160–RD747–RD746 – Enquête préalable à la DUP – Avis du conseil municipal

Rapporteur : Michel NARIOO

Le projet de petit contournement porte sur l'aménagement d'une voie interurbaine en limite sud et sud-ouest de l'agglomération de La Roche-sur-Yon. La voie projetée est prévue à 2 voies (chaussée de 7 m de large avec accotement de 2 m) et relie la RD160, la RD747 et la RD746 sur une longueur d'environ 6 220 m. Le projet est porté par le Département pour assurer la continuité des liaisons départementales nord-sud et concerne 3 communes : Les Clouzeaux, Aubigny et La Roche-sur-Yon. Le conseil municipal est appelé à approuver le principe de réalisation du petit contournement tel que défini dans le dossier d'enquête publique et à émettre un avis favorable dans le cadre de la déclaration d'utilité publique pour ce projet.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. Amélioration du cadre de vie des habitants de La Vigne aux Roses – Aménagement de la place de la Lune – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Michel NARIOO

Dans le cadre du projet d'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier de La Vigne aux Roses, il a été décidé de réaliser des aménagements de la place de la Lune, afin d'en faire un véritable espace public et de sécuriser la circulation.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 9 mars, a retenu les entreprises suivantes :

- lot 1 – Terrassements, ouvrages divers, voirie, assainissement EP : SACER ATLANTIQUE, pour un montant de 225 574 € HT,
- lot 2 – Espaces verts : SAS TRICHET Environnement, pour un montant de 16 042,64 € HT.

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ces marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39. Aménagement des giratoires Briand et Salengro (RD 760) – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Michel NARIOO

Après avoir expérimenté les giratoires cités en objet et avoir travaillé sur leur conception finale avec le Département, il a été décidé de les réaliser de manière définitive.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour deux lots (lot 1 : giratoire Briand – lot 2 : giratoire Salengro). La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 9 mars 2007, a retenu pour le lot 2 l'entreprise EUROVIA pour un montant de 125 104, 50 € HT. Le lot 1 a été déclaré infructueux.

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

40. Réalisation par la Ville de La Roche-sur-Yon d'ouvrages de voirie sur le domaine public départemental – Desserte de La Maison Neuve des Landes – Aménagement d'un giratoire route de Mouilleron (RD 2) – Convention entre le Département de la Vendée et la Ville

Rapporteur : Michel NARIOO

La loi de finances pour 2004 (article 51) a rendu éligible au FCTVA les dépenses réalisées par une collectivité locale sur le domaine public routier de l'Etat ou d'une autre collectivité. Cette loi prévoit une dérogation au principe de propriété, puisqu'elle permet d'attribuer le FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées par les collectivités territoriales sur le domaine public d'une autre collectivité territoriale.

Dans le cadre du projet de desserte du quartier d'habitat de La Maison Neuve des Landes, il est proposé de réaliser, dès 2007, un giratoire entre la RD 2 et la rue du Général de Larminat, et de conclure à cet effet une convention avec le Département de la Vendée. Le coût de cette opération est de l'ordre du 267 000 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

41. Secteur Cours Richelieu – Rue Jeanne d’Arc – Travaux d’effacement des réseaux aériens

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Dans le cadre de la politique menée en faveur de l’environnement, le Syndicat Départemental d’Energie et d’Equipement de la Vendée (SyDEV) et les communes mettent en œuvre les moyens techniques et financiers nécessaires pour réaliser des programme d’effacement de réseaux qui portent de manière coordonnée sur le réseau de desserte en énergie électrique et le réseau téléphonique public.

L’opération d’habitat « Cours Richelieu », réalisée par la société BOUYGUES Immobilier, située sur le secteur de l’ex-collège Richelieu, boulevard des Belges, est à proximité de lignes aériennes. Afin de réaliser une opération esthétique et de qualité, l’effacement de ces réseaux aériens est sollicité, soit 24 800 €, par la société BOUYGUES Immobilier, rue Jeanne d’Arc.

Le conseil est appelé à accepter la participation financière de la Ville définie en application des règles de financement du SyDEV, la société BOUYGUES Immobilier s’engageant à verser le même montant à la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

42. Assainissement eaux usées et eaux pluviales – Programme 2007 : aire à boues de la station d’épuration de Moulin Grimaud ; boulevard d’Eylau ; rue Gutenberg et boulevard Jean Yole ; La Petite Vergne – Procédure d’appel d’offres – Autorisation de signature des marchés – Demande de subvention

Rapporteur : Charles BOURGOIN

La station d’épuration de Moulin Grimaud dispose actuellement de deux aires de stockage de boues, permettant d’entreposer celles-ci sur une période de 8 mois. Afin de répondre aux exigences réglementaires concernant les périodes d’épandage et aux prescriptions des services de la Police de l’eau concernant l’interdiction des épandages sur céréales d’hiver, il est impératif d’augmenter la capacité de stockage des boues pour la porter à plus de 11 mois.

De plus, afin de s’assurer de l’état de fonctionnement des réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales, la Ville de La Roche-sur-Yon a réalisé des inspections caméra de ses réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales du boulevard d’Eylau et de la rue Gutenberg. Celles-ci ont montré la nécessité d’engager des travaux de réhabilitation des réseaux d’assainissement des eaux usées et d’eaux pluviales dans ces deux rues.

Enfin, la Ville a mené une étude hydraulique sur le bassin versant de la zone d’activité des Ajoncs. Celle-ci a conclu à la nécessité de restructurer les fossés et réseaux d’eaux pluviales au lieudit « La Petite Vergne ».

Une procédure d’appel d’offres ouvert pour la réalisation des travaux d’assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a donc été lancée pour ces quatre lots. La commission d’appel d’offres du 9 mars 2007 a retenu les entreprises suivantes :

- | | | |
|--|--------------------------|-----------------|
| – lot 1 (Aire à boues de la station d’épuration) : BIRON | montant : | |
| | tranche ferme : | 664 386,71 € HT |
| | tranche conditionnelle : | 456 627,15 € HT |
| – lot 2 (Bd d’Eylau) : SEDEP | montant : | 1 111 667 € HT |
| – lot 3 (Carrefour Gutenberg-Jean Yole) : ASA TP | montant : | 45 745 € HT |
| – lot 4 (Petite Vergne) : ASA TP | montant : | 69 266 € HT |

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE

43. Délégations des services publics eau potable et assainissement – Avenant n° 22 au contrat eau potable et avenant n° 10 au contrat assainissement entre la Ville et VEOLIA EAU

Rapporteur : Charles BOURGOIN

La Ville dispose des deux contrats de délégation de service public pour l’eau potable et les eaux usées avec Véolia Eau (Compagnie Générale des Eaux) :

- pour l’eau potable sous forme d’une concession établie en 1936 et dont l’échéance est fixée au 30 juin 2008 ;

- pour l'eau usée sous forme d'un affermage établi en 1978 et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2008.

Au niveau de l'usine de production d'eau potable de Moulin Papon, des travaux importants (concernant l'amélioration du conditionnement des boues et le traitement des eaux de lavage des filtres) doivent être réalisés par le délégataire.

Au niveau de l'eau usée, des actions engagées dans le cadre de la convention développement durable (notamment le diagnostic permanent du réseau des eaux usées) nécessitent un délai supplémentaire afin d'obtenir les résultats nécessaires à la bonne connaissance du réseau pour préparer le devenir du contrat.

Au vu de ces éléments, il est nécessaire de proroger ces dits contrats de six mois pour celui de l'eau usée et d'un an pour celui de l'eau potable, au vu de l'article L 1411.2 du code général des collectivités territoriales, portant leurs échéances au 30 juin 2009.

Ces avenants intègrent également l'ensemble de travaux de renouvellement à réaliser par le délégataire pour l'eau potable et l'assainissement, ainsi qu'une baisse du prix de l'eau de 20 centimes d'€/m³ et le gel des formules de variation des prix pour les parts délégataires sur la facture d'eau, jusqu'à la fin des contrats.

Le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion de l'avenant n° 10 au contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de collecte et de traitement des eaux usées et de l'avenant n° 22 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable.

Intervention de **L. GUIBERT** :

« Il me paraît utile de souligner à quel point il est appréciable et important de fournir aux citoyens un service public de l'eau potable et de l'assainissement à un prix modique.

En effet, le secteur de l'eau et du traitement des déchets, comme d'ailleurs nous l'avons examiné lors du dernier conseil communautaire du Pays Yonnais, ne permet pas, dans son état actuel, d'assurer l'égalité d'accès et de traitement sur l'ensemble du territoire et pose la question de la préservation de l'intérêt général.

L'absence de service public au contraire creuse les inégalités entre les catégories sociales et les territoires et plonge dans la misère une part croissante de la population.

Parce que seul un service public permet l'accès de l'ensemble des citoyens aux droits fondamentaux : eau, énergie, santé, éducation, transports, poste..., il convient d'engager un véritable processus de réappropriation publique de l'eau et des autres services publics. »

L. CAILLAUD précise, à l'intention de M. NARIOO, qu'il convient de bien distinguer les appartenances aux groupes politiques et appelle à sa vigilance sur les exemples des villes citées, qui ne reflètent pas les tendances présentes de G. COUTURIER et lui-même. Quant aux études réalisées, ce qu'il souhaite exprimer c'est qu'il considère comme une inertie coupable d'attendre jusqu'à une année avant la fin des délégations pour réagir. Il rappelle que ce sujet a été soulevé par son groupe depuis le début du mandat.

Monsieur le Maire revendique pour sa part une gestion rigoureuse du dossier eau par la Ville de La Roche-sur-Yon, ce dont peu d'autres collectivités peuvent se vanter, ceci dans la volonté explicite de la défense des intérêts des Yonnais.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

33 VOIX POUR

4 VOIX CONTRE

3 REFUS DE VOTE DE M. DAVID, F. ORCEAU ET R. MAIGNÉ

44. Location d'un dispositif de lavage des sables extraits des réseaux d'eaux pluviales et issus des balayages des voiries publiques – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Afin de traiter les déchets issus des balayages de voirie et du curage des réseaux d'eaux pluviales, et de les valoriser en les réutilisant en matériau de terrassement routier, une procédure d'appel d'offres a été engagée aux fins de location d'un dispositif de lavage des sables.

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 9 mars 2007 a retenu la société VALGO REMEDIATION, pour un montant annuel non contractuel de 83 370 € HT et une durée de deux ans renouvelable un an. Le conseil est appelé à autoriser la signature de ce marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45. Mise à disposition de locaux au syndicat mixte « Yon et Vie » – Rue Bérégovoy

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la mise à disposition de locaux aux 15 rue Pierre Bérégovoy au profit du syndicat mixte du Pays « Yon et Vie » pour l'exercice de ses missions d'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale et d'une Charte de Pays.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

46. Crèche Ramon – Restructuration en multi-accueil – Approbation du diagnostic esquisse

Rapporteur : Françoise CARITAN

Lors de la séance du 5 juillet 2006, le conseil municipal a décidé du lancement de l'opération et en a approuvé le programme, qui prévoyait un accueil de 80 enfants répartis en 4 unités ainsi que des locaux communs (administration, salle de motricité, cuisine, locaux du personnel et espaces techniques), des locaux actuels (894 m²) rénovés, redistribués avec une extension de 110 m², un nouvel ascenseur rendant l'étage accessible et permettant de réserver l'existant aux besoins du personnel.

Après avoir réalisé un premier diagnostic technique et architectural du bâtiment qui présentait un fort dépassement du budget travaux, l'équipe de maîtrise d'œuvre a repris ses études et propose deux esquisses. Des adaptations au programme ont été nécessaires :

- réduction des surfaces tout en respectant les normes de surfaces par enfant demandées par la PMI, ce qui permet d'éviter une extension en rez-de-chaussée ;
- minimisation des interventions sur l'existant ;
- conservation de la gaine d'ascenseur existante avec le remplacement de la cabine par un ascenseur handicapé permettant d'éviter la création d'un nouvel équipement.
- travaux optionnels qui seront réalisés selon le résultat de l'appel d'offres (chaufferie, terrasse).

L'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux s'élève à :

. réponse au programme initial	866 000 € HT
. travaux en option	<u>53 000 € HT</u>
	soit un total de... 919 000 € HT

Le coût total de l'opération à ce stade du dossier, y compris les options, reste de 1 650 794 € TTC comme validé lors de l'approbation du programme.

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver les études de diagnostic esquisse intégrant les adaptations du programme présentées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- autoriser la signature des avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre.
- solliciter des subventions auprès de divers organismes, en particulier auprès du Conseil général.
- autoriser la signature des demandes de permis de construire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

47. Equipement du centre multi-accueil Forges-Bacqua – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Françoise CARITAN

Le multi-accueil Forges-Bacqua ouvrira ses portes le 1^{er} août 2007 afin d'accueillir les enfants de la crèche Ramon pendant les travaux de réhabilitation de celle-ci.

Afin de pourvoir à l'équipement du multi-accueil, il a été réalisé un appel d'offres ouvert pour 8 lots. La commission d'appel d'offres réunie le 23 février 2007 a retenu les entreprises comme suit :

LOT N°	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Jeux, jouets d'éveil et matériel pour activités manuelles, pour enfants de 2 mois et demi à 5 ans	WESCO (79)	7 321,57 €	8 756,60 €
2	Psychomotricité	<i>lot infructueux</i>	-	-
3	Mobilier et matériel spécifique petite enfance	<i>lot infructueux</i>	-	-
4	Equipement bureaux accueil, vestiaires, salle du personnel, réserves	VENDEE BUREAU (85)	10 664,14 €	12 754,13 €
5	Matériel de cuisine	HMI THIRODE	5 924,45 €	7 085,64 €
6	Electroménager et meubles de cuisine	ERCO	38 241,00 €	45 736,24 €
7	Linge	LAMY (51)	12 519,20 €	14 972,96 €
8	Matériel pour entretien	<i>lot infructueux</i>	-	-

Cependant, il est proposé de déclarer les lots 1, 5 et 7 sans suite.

En effet, compte tenu des travaux de réhabilitation de la Crèche Ramon qui débuteront en septembre 2007 et de l'état des lieux du matériel et du mobilier, les articles composant ces 3 lots (jeux, jouets, petit matériel de cuisine et linge) seront transférés au multi-accueil et réutilisés. Leur stockage, avec les inconvénients inhérents à cette période, seront ainsi évités.

Par ailleurs, les lots 2, 3 et 8 feront l'objet d'une nouvelle consultation.

Le conseil est appelé à autoriser la signature des marchés pour les lots 4 et 6.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

48. Aide municipale aux familles yonnaises pour les séjours en centres de vacances enfants

Rapporteur : Claude PERRET

Depuis juin 2001, la Ville accordait une aide aux familles yonnaises dont les enfants fréquentent les centres de vacances pendant les périodes de congés scolaires, en fonction du quotient familial CAF et en complément des bons vacances CAF. A compter du 1^{er} janvier 2007, cet organisme a mis en place l'opération « Coup de pouce », ce qui rend caduque le dispositif mis en place par la Ville.

A partir du 1^{er} avril 2007, il est proposé de calculer l'aide de la Ville accordée aux familles en fonction d'une grille de référence. Le séjour devra être au moins égal à 5 jours consécutifs. La Ville participe pour une durée maximum de 20 jours au cours de l'année civile.

C. PERRET alerte l'assemblée sur le nouveau système mis en place par la CAF : une aide attribuée après que les familles aient constitué une épargne, fassent une demande circonstanciée et fournissent la preuve de l'épargne trois mois avant un départ en vacances projeté. Elle considère scandaleux un tel système qui méconnaît gravement le fonctionnement budgétaire des familles en difficulté. Il semblerait qu'il y ait déjà eu un impact sur le nombre d'enfants qui auraient dû partir en vacances au mois de février.

Elle saisit l'exposé de la présente délibération pour attirer l'attention sur l'aggravation des conditions de vie des familles en situation difficile. Celles-ci ne peuvent plus faire face à leurs dépenses quotidiennes, vivent des minima sociaux et se confrontent aux pires difficultés. Elle s'appuie sur les résultats d'une étude réalisée sur les impayés de la restauration scolaire où le constat est fait du nombre grandissant de familles vivant sous le seuil de pauvreté, avec des revenus au quotient familial de 400 euros, bénéficiant des aides alimentaires et ne parvenant plus à assurer la subsistance de leurs enfants.

Elle ressent un désengagement de la CAF qui aurait pour conséquence de placer des familles en grand danger.

Il lui semble important que tous les opérateurs qui suivent les enfants établissent des tableaux de bord qui mesurent l'impact de ces nouvelles dispositions.

Monsieur le Maire pense que cela rejoint le débat précédent. Il considère heureux que la Ville de La Roche-sur-Yon ait une réelle politique sociale qui permette de pallier les carences du Département dont c'est pourtant la mission principale. Il lui apparaît comme primordial en effet qu'aucun enfant ne puisse pas manger à sa faim. Il considère que la politique gouvernementale est une politique contre les familles pauvres.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

49. Observatoire sur le logement social – Convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la Communauté de Communes du Pays Yonnais

Rapporteur : Claude PERRET

Depuis la création des conférences intercommunales, les missions de cette instance étaient assurées par la Ville de La Roche-sur-Yon pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Yonnais. En février 2005, avait été signée une troisième convention de partenariat qui devait prendre fin le 31 décembre 2007. La loi de juillet 2006 portant engagement national pour le logement a supprimé les conférences intercommunales, rendant caduque la convention pour 2007.

Conformément aux souhaits des élus, les actions réalisées dans cette instance perdureront sous la forme d'un observatoire du logement social dont le compte rendu sera présenté par la Délégation aux solidarités et au développement social local de la Ville, lors d'une réunion spéciale de la commission Habitat-logement du Pays Yonnais. Dans la continuité du partenariat actuel entre la Ville et la Communauté de Communes du Pays Yonnais, il est proposé de conclure une nouvelle convention pour une année renouvelable deux fois. La participation financière de la Communauté de Communes du Pays Yonnais pour l'année 2007 s'élève à 15 000 €.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

50. Réalisation d'une action collective d'insertion pour les bénéficiaires du RMI – Convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon et le Département de la Vendée

Rapporteur : Claude PERRET

Depuis sa création, le service chantier collectif bénéficie d'une convention annuelle avec le Département, précisant le nombre de postes ouverts à des bénéficiaires du RMI et le montant de la subvention allouée. Celle-ci concourt au financement de l'encadrement et de l'accompagnement des personnes en insertion.

Pour l'année 2007, la convention prévoit les dispositions suivantes :

- 12 postes ouverts aux bénéficiaires du RMI ;
- un financement pour l'encadrement et l'accompagnement des agents en insertion pour un montant net maximum de 56 160 euros ;
- un financement d'activités dans le cadre d'ateliers santé pour un montant maximum de 458 euros ;
- les obligations du promoteur du chantier.

Le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

51. Réalisation d'une action collective d'insertion pour le public jeune – Convention entre la Ville de La Roche-sur-Yon et le Département de la Vendée

Rapporteur : Claude PERRET

Il est proposé, dans le cadre du chantier collectif d'insertion, de conclure pour l'année 2007 une convention avec le Département prévoyant :

- 5 actions d'accompagnement de 6 mois destinées à des jeunes de 16 à 25 ans relevant du Fonds d'aide aux jeunes ;
- un financement pour l'encadrement et l'accompagnement des agents en insertion pour un montant net maximum de 11 700 euros ;
- les modalités de paiement ;
- les obligations du promoteur du chantier.

Le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion de cette convention.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

52. Convention de coopération locale entre la Ville de La Roche-sur-Yon et l'Agence Nationale pour l'Emploi

Rapporteur : Patrick YOU

Il est proposé de conclure une nouvelle convention de coopération locale précisant le rôle respectif de chacun des signataires dans l'encadrement et l'accompagnement des agents en insertion professionnelle en contrat aidé au sein du chantier collectif d'insertion de la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

53. Relais départemental accueil jeunes – Convention entre l'Etat, le Département de la Vendée, la Ville de La Roche-sur-Yon et l'association « Les Lauriers » - Avenant n° 1

Rapporteur : Lisiane GUIBERT

Le Relais accueil jeunes, service dépendant de l'association « Les Lauriers », installé rue du Passage à La Roche-sur-Yon, participe à une mission départementale de prévention spécialisée et d'orientation complémentaire des services de proximité de prévention spécialisée développés par la Ville de La Roche-sur-Yon, destinée aux jeunes mineurs ou majeurs de 12 à 21 ans et à leurs parents.

Conclue pour une durée initiale de trois ans, il est proposé au conseil municipal de proroger d'un an, par avenant, cette convention signée avec l'Etat, le Département et l'association « Les Lauriers ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

54. Charte scellant l'engagement commun des concessionnaires privés ou publics de service public pour l'entretien de l'espace public et la lutte contre les tags

Rapporteur : Yannick HENRY

Le sentiment d'insécurité ou d'abandon est souvent lié aux dégradations de l'environnement urbain qui n'apparaissent pas assez vite repérées aux yeux des habitants. La vigilance commune est bien souvent mise à mal du fait du cloisonnement des organisations publiques et privées et de l'absence de coopération. Elle crée des failles dans le système de gestion urbaine dans lesquelles s'engouffrent la délinquance et ses multiples expressions.

Il est donc proposé à la signature des concessionnaires de service public, une charte portant engagement à coordonner leurs efforts et à collaborer efficacement, dans le souci d'améliorer la gestion de l'espace public et de préserver ainsi la qualité du patrimoine tant public que privé.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

55. Attribution de subventions d'équipements à diverses associations

Rapporteur : Carmen BLAYOT

En application du dispositif arrêté le 29 septembre 1999, le conseil est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations, suite aux demandes exprimées lors des enveloppes de quartier ou parvenues directement :

Association	Désignation	Montant détaillé	Montant total
Association de gestion des Pyramides Maison de quartier des Pyramides	1 écran plasma	2 300,00	
	Matériel de sonorisation	3 230,00	
	1 ordinateur avec écran plat	1 300,00	
	12 chaises « secrétaires »	2 000,00	
	1 chariot pour tables pliantes	500,00	13 680,00
	20 tables semi-circulaires	2 500,00	
	Achat de vaisselle et ustensiles de cuisines	1 000,00	
	1 relieuse de documents à spirale.	350,00	
	Réfection du billard (Le Rancard)	500,00	

Association pour le développement social, culturel et l'animation du Bourg Maison de quartier du Bourg	1 photocopieur	3 000,00	
	1 écran mural (grande salle)	1 000,00	
	1 vidéo-projecteur mobile	700,00	
	Centre de loisirs :		
	1 baby-foot	870,00	
	1 kit de hockey	480,00	8 090,00
	1 panneau de basket mobile	230,00	
	3 tandems	550,00	
	1 structure filet	230,00	
	2 lots de 4 rollers	140,00	
	1 armoire à pharmacie	90,00	
	Maison des jeunes :		
	1 tente cuisine (5m X 4m) + 4 tentes	800,00	
Ensemble au Val d'Ornay Maison de quartier du Val d'Ornay	1 trousse à pharmacie + 1 couverture chauffante	100,00	
	1 ordinateur	1 600,00	
	1 serveur centralisé	4 000,00	11 030,00
	1 table en inox	1 030,00	
	1 tapis de sol	3 800,00	
Association du Centre d'Animation Jean Yole Maison de quartier Jean Yole	Complément de jeux pour l'activité ludobébé	500,00	
	1 balance électronique (cuisine table ouverte)	40,00	
	1 ordinateur (animateurs)	1 480,00	
	3 chevalets (exposition de peinture)	87,00	
	2 tables basses accueil (accueil)	118,00	3 398,00
	6 chauffeuses (accueil)	534,00	
	1 télévision (hall d'accueil – information)	449,00	
1 machine à coudre (création de costumes, défilé)	690,00		
Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier - ACYAO	Étagères de stockage pour archives (10 m)	484,20	
	Sièges d'accueil – 1 chauffeuse 2 places	699,66	
	1 table de travail pieds réglables	272,69	6 855,94
	1 ordinateur portable + programmes divers	1 411,28	
	1 PC	1 100,32	
	1 logiciel créative suite 2.3 Premium	2 176,79	
	1 tente de camping mini-séjour	711,00	
Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest Maison de quartier des Forges	1 table de mixage	353,00	
	1 estrade modulable (grande salle)	2 392,00	
	1 micro ondes (salle atelier MQ)	180,00	
	1 micro portable	800,00	
	1 micro ondes	180,00	
	Cuisine maison de quartier :		
	1 escabeau 3 marches	10,00	
	Ustensiles de cuisine	350,00	10 597,00
	1 escabeau 3 marches	10,00	
	Bricojeux :		
	Mobilier pédagogique	3 830,00	
	Café club :		
	Jeux vidéo + console + jeux	400,00	
	Imprimante	260,00	
	chauffeuses	600,00	
6 tables de réunion	1 232,00		
Association de quartier du Pont Morineau Maison de quartier du Pont Morineau	1 écran de projection	1 500,00	
	1 armoire métallique	450,00	
	1 siège de bureau	200,00	3 190,00
	1 panneau d'affichage magnétique intérieur	80,00	

	Achat matériel son	550,00	
	10 spots	280,00	
	1 meuble support pour four électrique	130,00	
Association pour la gestion de la Maison de quartier de la Liberté	1 armoire réfrigérée	3 180,00	
	2 ordinateurs	1 250,00	
	2 micros « cravate »	600,00	7 130,00
	4 ventilateurs	800,00	
	1 caméra numérique	1 300,00	
Association Vivre à Saint-André Maison de quartier de St André	Housses pour canapés	360,00	360,00
<i>Total Général</i>			<i>64 330,94</i>

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : D. HILLIER

56. Contrat urbain de cohésion sociale entre l'Etat et la Ville

Rapporteur : Carmen BLAYOT

A partir de 2007, les contrats de ville font place aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), élaborés conjointement par l'Etat et la commune bénéficiaire, et s'étendent à une durée de trois ans renouvelables. Le CUCS définit le projet urbain et social que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre, afin de réduire les écarts de développement entre les territoires en difficultés et les autres quartiers de la ville.

Les quartiers prioritaires retenus par l'Etat sont la Zone d'Urbanisation Sensible (quartiers Pyramides, Jean-Yole, Forges et La Garenne), le Sacré-Cœur, La Vigne aux Roses et La Liberté.

Les actions décidées dans le cadre du CUCS bénéficient de crédits spécifiques, provenant de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), établissement public national à caractère administratif créé par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006.

Le contrat urbain de cohésion sociale, est élaboré sur la base de rencontres régulières entre les services de l'Etat et les représentants de la Ville de La Roche-sur-Yon afin de garantir la cohérence et la pertinence des actions qui bénéficient soit de crédits de droit commun, soit de financements spécifiques de la politique de la ville. Il se compose de trois parties :

- La première partie est consacrée aux différentes actions à mettre en œuvre dans le cadre du CUCS, relevant notamment de cinq champs d'actions prioritaires :
 - habitat et cadre de vie,
 - accès à l'emploi et développement économique,
 - action éducative,
 - prévention et accès à la santé,
 - citoyenneté et prévention de la délinquance.
- La deuxième partie du document est consacrée aux modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions engagées dans le cadre du CUCS.
- Le CUCS de La Roche-sur-Yon est complété, dans une troisième partie, par une convention financière précisant les actions décidées dans le cadre des différents champs d'actions, ainsi que les financements spécifiques, annuels ou pluriannuels, prévus pour leur mise en œuvre. La dotation d'Etat prévue pour l'année 2007 s'élève à 610 193 €.

Le conseil municipal est appelé à approuver les termes du contrat urbain de cohésion sociale.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu un gros travail d'explication sur les actions du terrain, compte tenu de la complexité grandissante des dispositifs mis en place par le gouvernement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

57. Cinéma de centre ville Le Concorde – Réhabilitation en vue de la réouverture de deux salles – Approbation du programme

Rapporteur : Françoise BERNIER

Une opération, intitulée « Réhabilitation du cinéma de centre ville – Le Concorde », a été engagée en 2005. A l'issue des appels d'offres et compte tenu des résultats financiers de ces procédures, il a été décidé de renoncer à l'opération dans la configuration projetée.

Le programme présenté aujourd'hui au conseil municipal porte sur la restructuration du complexe en vue de l'ouverture de deux salles de cinéma permettant d'assurer une activité cinématographique en centre ville, pour un coût d'objectif estimé à 1 200 000 € TTC.

Intervention de **A. LAPORTE** :

« A ce jour notre groupe est intervenu à de nombreuses reprises sur le cinéma le Concorde, mais j'avoue que ce jour, j'ai bien envie de monter au créneau.

A défaut de flop, je trouve que la situation actuelle ressemble à une sorte de Bérésina cinématographique.

Un petit rappel chronologique s'impose pour évoquer les engagements de votre majorité, vos retournements de vestes et en définitive aucune solution satisfaisante.

Je sais bien que nous sommes à un an de la campagne municipale et que le flou doit s'installer, mais quand même la précision s'impose !

Notre groupe a toujours été d'accord sur la création d'un cinéma en centre ville.

Il est vrai que la présence d'une telle structure contribuerait à l'animation du centre ville.

Maintenant le projet du cinéma, alors que la première délibération sur l'acquisition des locaux du Concorde date du 4 février 20, connaît des turbulences incessantes :

→ 4 février 2004 : principe acquis de se porter acquéreur des locaux du Concorde pour 224.000 € net vendeur

➤ principe renouvelé par la délibération du 31 mars 2004.

→ Evocation à grand renfort d'effets d'annonces via conseil municipal, via média par Monsieur BOURMAUD d'une politique culturelle ambitieuse à la création d'un EPCC (délibération du 14 décembre 2005).

→ Présentation du projet de création d'un complexe cinématographique d'Art et d'Essai au Concorde : 3 salles, un café...

➤ 500 places,

➤ locaux = 1.673 m² HO estimation prévisionnelle : 1.534.803 € HT (valeur septembre 2005) + des avenants prévus (délibération du 21 septembre 2005). Notre groupe avait voté contre.

→ Au conseil municipal du 25 mai 2005 le coût du programme de réhabilitation était évalué à 2.275.000 € TTC.

A l'époque nous avons dénoncé l'augmentation de ce coût en craignant que cette augmentation ne cesse de s'accroître... l'avenir nous a donné raison !

→ Votre politique culturelle ambitieuse liée au cinéma du centre ville vient de prendre du plomb dans l'aile : preuve l'annonce faite aux médias en novembre 2006 : les titres des quotidiens à ce propos étaient clairs :

✓ Journal du Pays Yonnais : « Ciné du centre ville : le projet du Concorde arrêté » (16 novembre 2006),

✓ Ouest France : « Le ciné de centre ville revu à la baisse » (10 novembre 2006),

✓ Vendée Matin : « Encore un casting raté pour le cinéma du centre ville » (18 novembre 2006) !

Si je dois résumer votre position en novembre 2006 (position habile) :

a) Budget initial 2,3 millions d'euros

b) Budget final 3,650 millions d'euros

⇒ C'est trop cher ! on l'avait dit ! Il fallait simplement vous en convaincre (augmentation de plus de 60% du budget initial).

Alors vous annoncez la création d'une salle de spectacle d'environ 150 places → coût estimé : 1,2 millions d'euros.

➤ Sachant que depuis il y a encore une évolution sur le nombre de places.

Donc à ce jour retour au point de départ.

Donc ce soir reparlons de ce fameux cinéma, toujours en phase de projet !

Trois temps doivent accompagner la création d'un cinéma dont on ne sait où il se trouvera, ni à combien s'évaluera le coût définitif de toute cette opération depuis l'acquisition de locaux du Concorde, en passant par les coûts d'utilisation du théâtre et en finissant par la réhabilitation de deux salles au Concorde et enfin en création un nouveau ciné !

Vous dites :

1. Fidéliser le public par les lundis cinéma au théâtre ! déjà une séance le 3 mars → aucun communiqué sur la fréquentation alors que la demande a été faite !
2. En parallèle = aménagement de deux salles au Concorde 1.200.000 € TTC ! (deux salles : une de 100 personnes, l'autre de 200 personnes). Les travaux sont prévus en mars 2008 pour se finir pour le Festival du Cinéma fin 2008. Il s'agirait d'une situation provisoire pendant 4-5 ans...
3. Construction d'un cinéma en centre ville (hyper centre)... et là : à quel coût → réhabilitation de l'ancien, création suite à démolition.

Bref, ce qui devait être rapide devient long au détriment des Yonnais et il y a fort à parier que le coût total des 3 phases soit exorbitant...

... et que faire des 2 salles réhabilitées au Concorde ? On nous a dit qu'elles serviraient sans doute pour des spectacles de cabaret théâtre !

Soyons raisonnables, même si être ambitieux dénote une bonne volonté, nous sommes à La Roche-sur-Yon !

Surtout que même si vous êtes très taisants sur ce point, lors des vœux 2007 il a été exprimé le vœu par certaines personnes de la création d'une salle de spectacle pour les nouvelles musiques.

Alors, aujourd'hui il faut de la cohérence pour les Yonnais et plus de revirements incessants, toujours coûteux.

Pour ma part, le principe de la création d'un cinéma en centre ville est nécessaire ; les films d'Art et d'Essai y auraient leur place, mais doit être aussi programmés des films tout public.

Prenez Poitiers, ville universitaire et de gauche : place de la Mairie se trouve un ciné, pour le coup très central : tout public.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette question. »

Monsieur le Maire rappelle à nouveau la position municipale sur ce sujet qui subit traditionnellement les interprétations plus ou moins judicieuses des uns et des autres.

Un cinéma de centre ville est de l'intérêt de tous. Un premier projet n'a pas abouti compte tenu notamment des résultats des appels d'offres. Un nouveau projet est proposé a minima. Les conditions sont créées pour rénover les salles dans le cadre de l'enveloppe arrêtée. L'avenir permettra de déterminer si d'autres possibilités s'offrent aux Yonnais. **Monsieur le Maire** se félicite du bon fonctionnement des Lundis Cinéma.

M. NARIOO ajoute qu'il aurait fallu, comme annoncé à l'époque, que le Conseil Général construise un lycée à l'extérieur, laissant la place à un vrai cinéma de centre ville. Si ces conditions avaient été réunies, ajoute-t-il, la Ville aurait pu faire une réalisation d'équipement dans des conditions raisonnables.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

33 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

58. Convention de mise à disposition de moyens entre la Ville et l'EPCCCY

Rapporteur : Françoise BERNIER

Par délibération du 14 décembre 2005, le conseil municipal a décidé de la création de l'EPCC cinématographique yonnais entre les communes de La Roche-sur-Yon, Aubigny et Les Clouzeaux. Il a également validé les statuts de cet établissement.

Afin de développer un projet culturel coordonné en faveur du cinéma, en lien avec les acteurs institutionnels, professionnels, associatifs et éducatifs, intégrant une démarche d'animation événementielle avec le festival de cinéma « En route vers le monde », il est proposé de fixer la participation financière de la Ville au fonctionnement de l'EPCC cinématographique yonnais à 350 000 € pour l'année 2007.

La dite convention précisera notamment les conditions d'assurance des activités de l'EPCCCY et en particulier la limitation de la garantie du risque locatif par la Ville à 1,5 M€ pour l'utilisation du théâtre dans le cadre des projections cinématographiques « les lundis cinémas ».

QUESTION ADOPTÉE PAR :

33 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET APPARENTES

59. Attribution de subventions au titre de l'aide à la création

Rapporteur : Françoise BERNIER

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 un dispositif d'aide à la création artistique sous forme d'une aide financière. L'objectif initial était de soutenir la création professionnelle dans le domaine du théâtre. En 2002, le champ d'attribution a été élargi aux créations en musique et en danse.

Suite aux réunions de la commission aide à la création, qui se sont tenues les 6, 14 février et 2 mars 2007, il est proposé au conseil municipal de verser les aides suivantes :

- 8 000 € à la création « Popper » par l'association Le menteur Volontaire ;
- 4 000 € à la création « Mémoire de ma mémoire » par l'association En Compagnie des Loups ;
- 6 000 € à la création « Carnets forains, Politic's beat box circus » par l'association Le Théâtre Cabadzi ;
- 7 000 € à la création « S'il pleut vous ramasserez mon linge » par la compagnie Le Bazar Mythique ;
- 2 000 € à la création « Intimité » par l'association Le Théâtre de la Gouttière ;
- 6 000 € à la création « In Vivo » par l'association Break dance yonnaise Compagnie S'Poart ;
- 900 € à la création « Bouchées à la rime » par l'association Le Bouffadou ;
- 2 000 € à la création « Galatée » par l'association Pygmalion.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

60. Attribution d'une subvention à l'association des Amis de l'Ecole d'Art

Rapporteur : Françoise BERNIER

Il s'agit d'établir une convention avec l'association des Amis de l'Ecole d'Art, pour permettre à 5 jeunes élèves de l'Ecole d'Art et un accompagnateur de participer à un voyage à Florence pendant les vacances de printemps, prévoyant l'attribution d'une subvention de 1 870 € à la dite association.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

61. Convention d'objectifs entre la Ville et l'association « Vents et Marées » - Avenant n° 1

Rapporteur : Françoise BERNIER

Une convention d'objectifs a été signée entre la Ville et l'association « Vents et Marées », le 28 décembre 2005, qui prévoyait la mise à disposition, pour trois ans, de locaux sis 73 rue Haxo à La Roche-sur-Yon. Ceux-ci ayant été récupérés par le propriétaire, de nouveaux locaux ont été proposés à l'association, au 8 cours Bayard.

Il est proposé au conseil d'approuver un avenant à cette convention, intégrant cette modification et prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2009.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : M. NARIOO

62. Attribution de subvention à des associations pour l'organisation des « Latitudes – Amitié entre les Peuples »

Rapporteur : Danièle HILLIER

Le conseil municipal est appelé à approuver l'attribution d'une subvention de 466 € aux associations Kanto, France Cameroun et Méditerranée Horizons pour leur participation à l'organisation de la manifestation « Latitudes – Amitié entre les Peuples ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

63. Attribution de subventions au titre du Schéma local d'animation 2007

Rapporteur : Françoise BERNIER

Le conseil municipal est appelé à approuver le versement de subventions aux associations s'inscrivant dans le Schéma local d'animation 2007 :

- 11 000 € au Comité d'organisation du circuit cycliste Sarthe-Pays de la Loire, pour la 55^{ème} édition du circuit cycliste professionnel Sarthe-Pays de la Loire (départ de l'épreuve à La Roche-sur-Yon le 10 avril 2007) ;
- 7 500 € au Tennis de Table La Roche Vendée, pour le championnat de France de tennis de table sport adapté prévu du 12 au 15 avril 2007 à la salle Omnisports ;
- 700 € à l'association Chœur 85, pour un concert régional prévu le 18 mars 2007 à l'église Saint-Louis ;
- 1 200 € à Artémisia, pour l'organisation d'un concert de musique baroque le 20 avril 2007 à l'église Saint-Louis, en partenariat avec l'association des Amis de l'orgue ;
- 12 000 € à la Compagnie S'Poart pour la 3^{ème} édition du festival « Air, Swing and Fire » prévu fin septembre 2007 ;
- 1 500 € à Patrimoine Yonnais, pour sa participation à la célébration de la date anniversaire de la ville le 26 mai prochain.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

64. Construction d'un terrain synthétique au stade Henri Desgrange – Procédure de marché négocié – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Yves ROULEAU

Dans sa séance du 20 septembre 2006, le conseil municipal a approuvé le principe de la construction d'un terrain synthétique sur le terrain annexe du stade Henri Desgrange. Une procédure de marché négocié a été mise en place pour la réalisation des différents travaux attendus. Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise SPORTING SOLS retenue par la commission d'appel d'offres le 16 mars 2007 pour un montant de 556 532,46 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

65. Extension de la salle de squash des Terres Noires – Procédures de marchés – Autorisation de signatures

Rapporteur : Yves ROULEAU

Pour la réalisation de l'extension de la salle de squash des Terres Noires, la Ville de La Roche-sur-Yon a engagé une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33.57 à 59 du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres du 19 janvier 2007 a attribué les lots 4, 5, 7, 8, 10, 11 et 13 dont l'intitulé est précisé ci-dessous. Les autres lots ont été déclarés infructueux. Une procédure négociée a donc été réalisée en application de l'article 35-I-1° du CMP.

Les commissions d'appels d'offres des 19 janvier et 16 mars 2007 ont retenu les entreprises comme suit :

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT N°1 – TERRASSEMENT - VRD	SYOTRA (La Roche-sur-Yon – 85)	24 691.40 €	
LOT N°2 – DECONSTRUCTION - GROS OEUVRE	MC BAT (La Roche-sur-Yon – 85)	60 711.35 €	
LOT N°3 – CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE	GUYONNET (Fontenay-le-Comte – 85)	74 476.29 €	
LOT N°4 – ETANCHEITE	ALDENE (Givrand - 85)	19 300.00 €	23 082.80 €
LOT N°5 – MENUISERIE ALUMINIUM	VITRAGE SAINT-GOBAIN (La Roche sur Yon – 85)	14 460.00 €	17 294.16 €
LOT N°6 – MENUISERIE BOIS	TERRIEN (La Roche-sur-Yon – 85)	4 213.40 €	
LOT N°7 – CLOISONS SECHES	CARPLAC (Pouzauges – 85)	10 194.24 €	12 192.31 €
LOT N°8 – PLAFONDS SUSPENDUS	TECHNIPLAFOND (Mortagne sur Sèvre – 85)	2 762.23 €	3 303.63 €
LOT N°9 – CARRELAGE - FAÏENCE	Société Nouvelle OCEAN CARRELAGE (St Gilles-Croix de Vie – 85)	7 264.99 €	

LOT N°10 – PEINTURE	PELGROM (Montaigu – 85)	5 244.14 €	6 271.99 €
LOT N°11 – ELECTRICITE	BLI (La Chaize le Vicomte – 85)	18 620.70 €	22 270.36 €
LOT N° 12 – CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	AJS (La Chaize-le-Vicomte – 85)	30 800.00 €	36 836.80 €
LOT N°13 – COURT DE SQUASH AUTOPORTE	GB DIFFUSION (Paris – 75)	59 500.00 €	71 162.00 €

Le conseil municipal est appelé à prendre acte des procédures d'appel d'offres ouvert et négociées.

Y. ROULEAU précise qu'il s'agit d'une opération particulière puisque le squash participe à hauteur de 40 000 euros par un fonds de concours et qu'il remboursera à la Ville un loyer de 17 120 euros pendant 17 ans. C'est donc une opération blanche pour la Ville.

Il évoque également la présentation effectuée à Nantes pour le dossier du stade équestre auprès du ministère de l'Agriculture. Le projet a reçu un avis unanime de la commission.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

66. Groupe scolaire public Les Pyramides – Remplacement des menuiseries – Procédure négociée – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Les travaux concernent le remplacement de menuiseries situées en partie haute des sheds qui éclairent les locaux. Ces travaux, réalisés en maîtrise d'œuvre interne, s'intègrent dans l'opération globale de réhabilitation du groupe scolaire.

Une procédure négociée a été réalisée conformément au code des marchés publics. La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 mars 2007, a retenu l'entreprise LOISEAU pour un montant de 207 271,58 € HT. Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

67. Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs au titre de l'année 2006

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Par courrier en date du 16 février 2007, Monsieur le Préfet de la Vendée a informé la Ville qu'il a proposé au Conseil départemental de l'Education Nationale, lors de sa séance du 9 février 2007, un taux d'augmentation de 3 % du montant de l'indemnité représentative de logement au titre de l'année 2006. Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette proposition.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

68. Convention de partenariat entre la Ville et l'Université permanente de Nantes

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Il est demandé au conseil municipal d'approuver une convention avec l'Université permanente de Nantes en vue d'organiser un cycle de conférences et de faire partager ainsi l'enseignement et la recherche universitaire en direction de tous les publics.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

69. Restauration du chemin de croix de l'église Saint-Louis – Demande de subvention

Rapporteur : Françoise GRIVEL

Le conseil est appelé à décider la restauration des stations 3 et 4 du chemin de croix de l'église Saint-Louis et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

70. Protection de La Vierge à l'Enfant de l'église Saint-Louis – Demande de subvention

Rapporteur : Françoise GRIVEL

L'église Saint-Louis de La Roche-sur-Yon dispose d'une statue provenant de l'ancien prieuré Saint-Lienne démoli en 1879. En raison de l'intérêt patrimonial et historique (Vierge à l'enfant du XIV^{ème} siècle), il est proposé d'approuver les travaux de protection de cette statue.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

71. Maison de l'emploi de la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon et du centre Vendée – Plan de financement des investissements

Rapporteur : Patrick YOU

La loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale a apporté une modification du code du travail par la création de Maisons de l'emploi. Dans ce cadre, le projet de Maison de l'emploi de la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon et du centre Vendée a été labellisé le 31 janvier 2006 et fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2007-2010.

Pour les dépenses de fonctionnement, le montant prévisionnel de subvention de l'Etat s'élève à 1 735 523 euros soit 24,45 % du budget global de fonctionnement.

Pour les dépenses d'investissement (aménagements complémentaires de l'accueil, mobilier, informatique, téléphonie et ouverture d'un espace permanent emploi et entreprises), le montant prévisionnel de subvention s'élève à 181 310 euros soit 50 % d'une dépense non réévaluable de 362 620 euros.

Afin de permettre la signature de la convention spécifique d'investissement à intervenir, il est demandé aux collectivités (Ville de La Roche-sur-Yon et Communauté de Communes du Pays Yonnais) de délibérer pour confirmer le plan d'investissement retenu d'un montant de 362 620 euros.

Budget investissement 2007 et 2008

	2007	2008
▪ Etat	52 810 €	128 500 €
▪ Ville	26 405 €	64 250 €
▪ CCPY	26 405 €	64 250 €
TOTAL	105 620 €	257 000 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Le Maire

Pierre REGNAULT